

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

ENTRE

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

Représenté par Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 13 juillet 2021,
ci-après désigné par « la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle »

D'une part,

ET

L'Etat,

Représenté par Monsieur Pascal MAILHOS, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône,
Ci-après désigné par « l'Etat »

ET

Le Conseil départemental du Rhône,

Représenté par Monsieur Christophe Guilloteau,
Ci-après désigné par « le Département »

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. En relation directe avec le projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA) et ses 17 communes membres ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation avec l'Etat afin de confirmer la volonté commune du territoire de s'engager dans la transition écologique.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle s'engage dans la réactualisation de son projet de territoire. Cette démarche de concertation sera également l'occasion de repréciser la stratégie et le plan d'actions de la transition écologique, et d'impliquer tous les partenaires et les parties prenantes liés à ce projet.

Pour ce faire la CCPA se fera accompagner par un partenaire extérieur recruté grâce à une subvention de l'ANCT à hauteur de 20 000 €.

- **Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé :**

Le projet de territoire actuel défini en 2015, correspond aux enjeux identifiés lors de la mandature précédente. Si les grands axes sont toujours d'actualité, le nouveau projet de territoire sera élaboré, en concertation avec l'Etat et les parties prenantes, en tenant compte des nouvelles orientations fixées par la nouvelle mandature qui a pour objectif de prendre en compte de façon plus forte et transversale les enjeux principaux la transition écologique et le développement de nouvelles formes de mobilité.

Le projet de territoire actuel s'articule autour des enjeux suivants :

- Renforcer le tissu économique local.
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel dans une optique de développement durable.
- Compléter l'offre de services proposée à la population pour accompagner la dynamique démographique.
- Soutenir et renforcer une politique de solidarité.
- Développer l'attractivité du territoire.
- Favoriser les coopérations et les partenariats.
- Faire du développement durable une base de la dynamique locale.

Ces principaux enjeux sont mis en œuvre sur le territoire de la CCPA au travers de quatre grands axes :

Axe 1 : Faire du Pays de L'Arbresle un territoire équilibré et harmonieux

La CCPA souhaite poursuivre un développement maîtrisé et équilibré de son territoire. Il s'agit de préserver l'environnement et les ressources, ainsi que le patrimoine naturel et la biodiversité en réduisant l'impact des activités humaines. Pour cela la CCPA œuvre au développement des mobilités douces et du numérique, ainsi qu'à la maîtrise du foncier.

Axe 2 : Faire du Pays de L'Arbresle un territoire innovant et entreprenant

L'intercommunalité participe au renforcement de l'attractivité du territoire et au soutien des entreprises locales, notamment au travers le développement des infrastructures économiques et des équipements structurants, mais également du rayonnement du Pays de L'Arbresle comme espace touristique et de loisirs.

Axe 3 : Faire du Pays de L'Arbresle un territoire solidaire

La CCPA est au service de la solidarité territoriale et locale et souhaite maintenir et développer les services publics et les services au public, avec de nombreuses actions transversales à destination d'un public varié et intergénérationnel. En effet la CCPA accompagne les familles sur l'accueil des jeunes enfants de manière très opérationnelle. De plus elle œuvre à la réalisation d'une politique de santé répondant aux besoins de la population. De la même manière elle permet l'accès au logement pour tous avec la mise en place d'un parcours résidentiel complet. Enfin la culture et le sport sont des axes structurants dans la construction du bien vivre ensemble sur le territoire.

Axe 4 : Faire du Pays de L'Arbresle un territoire participatif et ouvert

La CCPA souhaite affirmer l'identité du Pays de L'Arbresle et être particulièrement connecté aux habitants et aux acteurs du territoire en les rendant acteurs de la vie locale. Cette démarche participative se réalise dans un contexte de coopération étroite avec les collectivités voisines, et de très forte complémentarité entre l'intercommunalité et les communes membres.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur les nouvelles ambitions du territoire, en cohérence avec les ambitions départementales présentées dans l'accord-cadre signé entre le Département du Rhône et l'État le 21 mai 2021 :

Orientation 1 : S'engager dans la transition écologique

Orientation 2 : Cohésion territoriale

Orientation 3 : Compétitivité

Orientation 4 : Inter-territorialité

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avantage.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique porte sur le périmètre de la Communauté de Communes du pays de L'Arbresle, et ses 17 communes membres.

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle est déjà engagée dans plusieurs démarches structurantes contractualisées avec l'Etat. On peut ainsi citer, le programme « Petites Villes de Demain » pour les communes de L'Arbresle et Saint Bel (signé en avril 2021), le Contrat d'objectif déchets et économie circulaire (CODEC) en relation avec l'ADEME, les Contrat Enfance Jeunesse bientôt remplacé par le Contrat Territorial Global.

Enfin la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a été retenu au programme Atelier de Territoire sur la thématique de la mobilité. Ce programme porte notamment sur l'offre de transport permettant l'accès aux services

publics et privés, le développement d'une mobilité apaisée dans la ville de L'Arbresle, et le devenir de l'ancienne voie de fret, désaffectée depuis 2019.

Ces contrats engageant l'intercommunalité auprès de l'Etat seront pleinement intégrés au sein du Contrat de Relance et de Transition Ecologique. Les engagements financiers associées seront détaillés dans la maquette globale.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action en annexe 2.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets qui seront portés par la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle et ses 17 communes membres devront respecter les engagements nationaux (stratégie bas carbone et biodiversité), avec une attention particulière sur la consommation en foncier et en ressources, et sur l'amélioration de l'état des milieux des naturels.

L'envergure des projets est très variable, structurants à l'échelle du territoire, ou de la commune, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Certains projets permettent d'accroître la coopération entre territoires : des actions étant communes à plusieurs CRTE.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

La Communauté de Communes du pays de L'Arbresle coopère de manière très étroite avec de nombreuses collectivités et partenaires en inter-territorialité.

Plusieurs syndicats jouent un rôle prépondérant dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de l'intercommunalité.

- Le Syndicat de l’Ouest Lyonnais regroupe 4 intercommunalités très connectées, dont la CCAP, et porte le Schéma de Cohérence Territorial. Ce syndicat élabore actuellement le Plan Climat Air Energie Territorial à l’échelle de ces 4 intercommunalités, et mets en œuvre de nombreuses actions en faveur de la transition écologique à l’échelle de la CCPA.
- Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine – SYRIBT
- Le Syndicat Départemental de l’Energie du Rhône – SYDER – est un acteur incontournable de la transition écologique sur la CCPA. Une grappe d’installations photovoltaïques en maîtrise d’ouvrage direct par le SYDER est en cours d’étude actuellement pour permettre une massification du développement de la production d’électricité photovoltaïque sur les toitures publiques.
- Le Syndicat mixte d’élimination, de traitement et de valorisation des déchets – SYTRAIVAL
- Le Syndicat Mixte d’Aménagement et de Développement Economique de l’Ouest Rhodanien

La CCPA est également en relation étroite avec de nombreux partenaires techniques. Ainsi l’Agence Locale de la Transition Energétique du Rhône – ALTE69 – réalise-t-elle de nombreux accompagnements auprès des collectivités, mais également des entreprises et des particuliers.

Article 5 : modalités d’accompagnement en ingénierie

La CCPA a été retenue pour un accompagnement en ingénierie financé par l’ANCT afin de revoir l’élaboration du projet de territoire du mandat en cours. Cet accompagnement s’inscrira en complémentarité des enjeux et orientations prises dans le cadre du Contrat de Relance pour la Transition écologique.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s’engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s’efforcent d’instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d’intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l’éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d’avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l’instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l’objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la Communauté de Communes du Pays de L’Arbresle assume le rôle d’entraîneur et d’animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s’engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d’animer l’élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l’évaluation. Il-elle pourra être assisté.e d’animateur.trice.s chargé.e.s de faciliter l’émergence de projets et d’accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office Français de la Biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, etc.

6.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule avec le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants du Département.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coanimation par un représentant de l'Etat et le directeur ou chef de projet identifié au sein de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Ce comité technique sera composé des membres suivants :

- Représentants de l'Etat (notamment services de la sous-préfecture et de la DDT)
- Chargé.e.s de mission de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle selon les thématiques abordées par le comité technique (transition écologique agriculture, habitat, assainissement, mobilité, patrimoine communautaire,...)
- Représentant technique du Département
- Chargé de mission du Syndicat de l'Ouest Lyonnais, en charge du suivi et de l'animation du PCAET
- Agence Locale de la Transition Energétique du Rhône
- Syndicat Départemental de l'Energie du Rhône
- Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine
- Toute structure qui au regard des enjeux et orientation pourra par son expertise apportée des éléments d'information ou d'aide à la décision concernant la bonne mise en œuvre de ce contrat.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque les orientations stratégiques en annexe 1.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Lyon.

Signé à L'Arbresle, le 13 juillet 2021

Pour l'Etat
Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône



Pascal MAILHOS

Pour la Communauté de Communes
du Pays de L'Arbresle
Le président,



Pierre-Jean ZANNETTACCI

Pour le Conseil départemental du Rhône
Le président,

Christophe Guilloteau



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – Fiches actions

Annexe 3 – Tableau de synthèse des actions des communes et de la CCPA prêtes à être engagées

Annexe 4 – Tableau de synthèse des projets des communes et de la CCPA sur la durée du CRTE

Annexe 1 – Les orientations stratégiques de la CCPA

Orientation : Cohésion territoriale

Contexte et description

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, ses communes et partenaires sont fortement engagés sur les aspects de cohésion territorial. Ces projets qui visent conserver et/ou améliorer la qualité de vie des habitants, l'accès aux services publics et privés et la promotion du territoire s'inscrivent totalement en lien avec le projet de territoire. Ils s'intègrent à la fois dans les dispositifs partagés avec l'Etat (petites villes de demain par exemple), Programme de la Caisse d'Allocation Familiale (Contrat Territorial Globaux), Atelier de territoire, ainsi qu'avec de nombreux autres dispositifs et partenariats que les acteurs ont su construire pour répondre aux enjeux de cohésion territoriale.

Une démarche territoriale concertée avec les partenaires et les financeurs

Partenaires	<ul style="list-style-type: none">- Etat- ANAH,- Action Logement- Caisse d'allocation Familiale- Association de commerçants- Chambres Consulaires- Services publics (La Poste, SPAM, MSA, Pôle emploi,...)- Région Auvergne Rhône-Alpes- Département- Agence Régionale de Santé- Communauté Professionnelle Territoriale de Santé- Hôpital- AILOJ- ARTAG
Lien avec d'autres projets et programmes	<ul style="list-style-type: none">- Petite Ville de demain- Contrat Territorial Globaux- Atelier de Territoire- Maison Sport Santé- Programme Local de l'Habitat- SCOT
Financements identifiés	<ul style="list-style-type: none">- DSIL.- DETR- ANCT- Europe- Région- Département- CAF- DRAC- ANAH- Action Logement- ARS- ADEME

Mise en œuvre de la cohésion territoriale sur la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

Renforcer l'attractivité des centres-bourgs

L'ensemble des communes et la CCPA sont engagés dans le maintien, le renforcement, ou le développement de l'attractivité des centres-bourgs.

Pilier indispensable d'une stratégie de cohésion territoriale, l'attractivité des communes vise à la fois à maintenir des lieux d'échanges et de rencontres mais doit permettre également d'offrir une qualité d'accueil et de services aux habitants.

Cette attractivité repose sur de nombreux enjeux (logement, commerce, services) mais également sur des aménagements urbains permettant d'offrir un cadre de vie adapté et agréable. (Aménagement des espaces publics, apaisement des circulations dans les centre-bourgs, etc).

Objectifs	Accompagner les communes et acteurs du territoire dans les (ré)aménagements de centre-bourgs	
	Améliorer la qualité des bâtiments et espaces publics	
	Maintenir une qualité architecturale et paysagère	
	Prise en compte des enjeux de transition écologique dans les aménagements	
Indicateurs de résultats	Nombre d'opération d'aménagement de centre-bourgs	

Favoriser l'accès à un logement adapté

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle qui porte la compétence Habitat est engagée depuis de nombreuses années dans différents Programmes Locaux de l'Habitat.

Elle porte par ailleurs, avec les communes de L'Arbresle et de Sain-Bel le programme initié par l'Etat « Petite ville de demain » pour renforcer leur attractivité et leur rôle de centralité sur le territoire.

Cet engagement se traduit par la mise en œuvre d'actions et de moyens pour permettre d'offrir aux habitants un logement adapté, que ce soit à leur niveau de revenus, avec des loyers et des charges maîtrisées, à leurs fragilités (situation sociale, âge, handicap ...), dans le parc privé ou le parc social, en location ou en accession...

Il s'agira de prendre en compte les publics spécifiques (jeunes, logement d'urgence, sédentarisation des gens du voyage, logements saisonniers par exemple).

En cohérence avec le Programme Local de l'Habitat en cours de révision, des études seront lancées pour définir l'opportunité de dispositifs d'intervention sur le parc de logement et les calibrer : PIG intercommunal, OPAH-RU sur l'Arbresle et Sain-Bel.

Ces dispositifs intègreront les enjeux transversaux liés à la performance énergétique et les problématiques spécifiques de lutte contre la vacance et l'habitat indigne et l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap.

Objectifs	Etudes pré-opérationnelles OPAH RU, PIG	
	Finalisation, conduite et suivi du Programme Local de l'Habitat	
	Etude sur la vacance	
Indicateurs de résultats	Lancement d'OPAH et/ou PIG	
	Nombre de logements rénovés (amélioration des performances énergétiques, adaptation à l'âge/handicap, locatif privé conventionné)	

	Evaluation des réponses apportées aux publics spécifiques	En cours de définition dans le PLH
Favoriser l'accès aux services publics et de santé		
<p>Le maintien des présences ou permanences des services publics sur le territoire est un enjeu essentiel sur le territoire pour maintenir un accès aux droits à la population et conserver dans les communes des lieux d'accueil et d'information</p> <p>Cet accès aux services publics doit englober autant l'accès au droit que l'accès aux soins en lien avec l'ARS, a CPTS et l'hôpital.</p> <p>A travers cet enjeux, il s'agit de répondre à la fois aux attentes de la population et de ne pas créer de rupture dans l'accès au droit et aux soins notamment pour les populations les plus fragiles</p> <p>L'enjeu est également d'avoir un accès équitable sur le territoire ce qui est fera un véritable pilier de cohésion territorial.</p>		
Objectifs	Renforcer la présence des services publics sur le territoire	
	Développer l'offre de santé et l'accès aux soins	
	Développer une Maison Sport Santé	
Indicateurs de résultats	Création d'un Espace France Services	
	Maintien/développement d'une offre de santé et d'un accès au soin répondant aux attentes du territoire	
Favoriser l'accès à la culture		
<p>Riche de nombreuses associations et d'équipements à vocation culturel, le territoire de la CCPA souhaite maintenir une offre de qualité tant au regard des services qui sont apportés que des différentes programmations culturelles qui sont proposées chaque année.</p> <p>Cela doit donc se traduire par une rénovation (notamment énergétique) des bâtiments à vocation culturelle, une meilleure valorisation des évènements pouvant s'y tenir mais également le maintien d'un maillage cohérent sur l'ensemble du territoire de ces infrastructures et lieux d'apprentissage des pratiques.</p>		
Objectifs	Renforcer la qualité des bâtiments à vocation culturel	
	Conforter voire développer une nouvelle offre culturelle	
Indicateurs de résultats	Nombre de bâtiments à vocation culturelle rénovés ou réaménagés	

	Création d'un guide d'information présentant l'ensemble de l'offre culturelle et artistique du territoire	2021/2022
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

Faire du territoire de la CCPA un lieu d'accueil et de développement touristique

Le territoire de la CCPA est naturellement un territoire d'accueil des populations notamment de l'agglomération lyonnaise qui souhaitent sur des temps courts profiter du cadre verdoyant que propose le territoire et ses différents paysages

Fort de son positionnement géographique, le territoire souhaite depuis plusieurs années renforcer sa stratégie touristique en accompagnant plus fortement ses acteurs et en développant une nouvelle offre touristique.

Cette volonté se traduit également par le projet de création d'un parcours touristique et culturel, porté par la CCPA dont l'envergure devra dépasser largement la cible des touristes des territoires voisins.

Objectifs	Accompagner les acteurs du territoire dans leur professionnalisation	
	Développer l'offre touristique et faciliter sa mise en valeur	
	Création d'un parcours artistique et culturel	
Indicateurs de résultats	Nombre d'acteurs référencés et accompagnés	
	Nombre de touristes accueillis et évolution / aux années précédentes	

Liste des actions prêtes à être engagées

CCPA	Etude OPAH-RU
Courzieu	Développement d'une offre touristique basée sur le sport pleine nature
Bessenay	Installation d'équipements sanitaires
SIVOM de la Giraudière	Réhabilitation et mise aux normes du terrain de football

Orientation : Compétitivité

Contexte et description

Fort de son positionnement géographique, le territoire du Pays de L'Arbresle connaît une demande croissante d'installation de nouvelle population et d'entreprises.

Tout l'enjeu pour le territoire est de réussir le développement des activités déjà présentes, d'une nouvelle offre pour les entreprises et de nouvelles formes de travail tout en tenant compte des ambitions en matière de transition énergétique, écologique et de sobriété foncière, dans le respect de la stratégie Eau Air Sol départementale. La mobilisation de l'ensemble des tissus existants, leur renouvellement ou leur densification sera donc privilégié.

Cette volonté de développement économique doit permettre d'accroître l'offre d'emploi sur le territoire pour limiter les déplacements pendulaires, favoriser le développement de tous les pans de l'activité économique (industriel, service, agricole, artisanal,...) afin d'offrir une qualité de vie aux habitants tout en veillant à conserver des espaces naturels et agricoles.

Ainsi la CCPA accompagne le développement d'activités économiques nouvelles, pour permettre la construction d'un pôle d'équilibre en cœur de bassin de vie de la CCPA offrant des emplois, des habitations, des équipements, dans un cadre de vie préservé et en ménageant les ressources.

L'économie présente, liée à la consommation et à la vie de la population réellement présente sur le territoire, regroupe des activités variées : activités associatives et sportives, artisanat, clusters créatifs, commerce de détail, éducation, hôtellerie-restauration, logement, prestations sociales, santé, services à la personne, etc.

Une démarche territoriale concertée avec les partenaires et les financeurs

Partenaires	<ul style="list-style-type: none">- Etat- Chambres Consulaires- Région Auvergne Rhône-Alpes- Département- ADERLY- SMADEOR
Lien avec d'autres projets et programmes	<ul style="list-style-type: none">- Petite Ville de demain- Atelier de Territoire- SCOT- CODEC
Financements identifiés	<ul style="list-style-type: none">- DSIL.- DETR- ANCT- Europe- Région- Département- ADEME

Mise en œuvre sur la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

Favoriser une économie de proximité

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle porte une compétence commerce, et a pour vocation d'accompagner les communes, les commerces et les artisans à développer leurs activités sur le territoire.

A travers cet accompagnement, il s'agit principalement de renforcer l'attractivité des centres-bourgs et de proposer à la population une offre de proximité adaptée, répondant aux nouvelles attentes en matière de consommation, tout en maintenant la dynamique commerciale indispensable à l'attractivité des communes.

De plus avec le programme Petites Villes de Demain la CCPA approfondira la question de l'économie de proximité sur les communes de L'Arbresle et Sain Bel

Objectifs	Développer l'offre commerciale sur le territoire	
	Développer de nouvelles formes de vente et d'offres de service	
Indicateurs de résultats	Nombre de nouveaux commerces et activités de services développés sur le territoire	
	Nombre de transactions réalisées via de nouvelles plateforme numérique ou autre mode de consommation	

Développer de nouvelles capacités d'accueil ; en privilégiant la mobilisation du tissu existant (terrains inoccupés, surfaces de locaux vacants) ; et de développement d'entreprises

Le territoire connaît une forte demande de nouvelles implantations proposant des activités de pointes, de services aux industries ou aux particuliers.

Tout l'enjeu pour le territoire est de permettre de développer l'activité économique tout en répondant aux enjeux de maîtrise foncière, d'équilibre entre développement économique et préservation de l'espace agricole, et de favoriser l'émergence de nouvelles formes de zones d'activités plus vertueuses en matière de transition écologique et énergétique.

A noter que le territoire de la CCPA présente très peu de friches à réhabiliter pour le développement d'activités économiques.

Le secteur agricole devra également être pris en compte à travers le développement de projets collectifs (ex : ateliers de découpe).

Les partenariats noués avec les acteurs économiques locaux, de la métropole et de la Région devront permettre de développer l'accueil de nouvelles activités mais également de faciliter le développement sur le territoire des entreprises déjà présentes.

Objectifs	Développer l'activité économique tenant compte des enjeux en matière de maîtrise foncière	<ul style="list-style-type: none">▪ Élaborer un schéma de développement économique (pour structurer l'offre d'accueil et organiser la gouvernance)▪ Faire l'état des lieux de l'existant et investir en priorité les surfaces inoccupées au sein des ZAE actives et les ZAE en projet (Aide de l'OZAR dont la CCPA est partenaire)
	Proposer des emplois locaux aux habitants et favoriser leur accès par des modes alternatifs afin de réduire les déplacements pendulaires	
	Requalifier les bâtiments ou friches industrielles.	Preciser le mode d'intervention : rénovation/revalorisation du bâti existant, redistribution des surfaces, démolition/reconstruction

	<p>Accompagner le développement des entreprises à travers une meilleure coordination des acteurs et une offre immobilière adaptée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conforter le poste de gestionnaire de zone assurant le rôle d'interlocuteur privilégié des entreprises et d'interface avec les collectivités (agent de la collectivité, association...) ▪ Connaître la typologie des entreprises : filières d'activités, sphère présente et productive
	<p>Créer des zones économies en foncier grâce à une rationalisation de l'espace et la mise en place d'équipements partagés</p>	
Indicateurs de résultats	<p>Réhabilitation, densification voire création de zones d'activités « pilotes » tenant compte des enjeux environnementaux et économiques du territoire.</p>	Superficie en ha
	<p>Emplois créés au sein des entreprises nouvellement implantées.</p>	Nombre d'emplois
	<p>Réduction de la vacance des locaux existants</p>	Superficie de ZAE vacante en ha
	<p>Occupation des ZAE</p>	Taux d'occupation des ZAE
	<p>Demande d'implantation d'entreprises</p>	Nombre de demande d'implantation d'entreprises
	<p>Différence entre la somme des surfaces demandées par les entreprises et la surface totale de la zone</p>	Surface en ha
	<p>Accompagnement des entreprises dans une démarche de performance environnemental</p>	Nombre d'entreprises accompagnées
	<p>Occupation des emplois par des habitants de la CCPA</p>	Taux d'emplois occupés par des habitants de la CCPA
	<p>Accompagnement des entreprises sur la mobilité durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nb accompagnements à destination des entreprises (flotte de véhicules, covoiturage, station ENR,...) ▪ Communication auprès des entreprises

Développer les capacités d'accueil et d'accompagnement des nouvelles formes de travail pour favoriser une économie de proximité

Le territoire de la CCPA connaît une forte augmentation de demande d'accompagnement de créateurs d'entreprises, de travailleurs indépendants, et de télétravailleurs.

Cet accompagnement se traduit à la fois en matière de conseils, de suivi, d'accueil physique et d'espaces de travail collaboratif.

C'est dans ce cadre que la CCPA a créé un espace de co-working fin 2019 et a accompagné dans le même temps la mise en place de plusieurs réseaux collaboratifs et d'un pôle entrepreneurial développant ainsi une nouvelle offre sur le territoire.

L'enjeu pour le territoire est de renforcer l'utilisation de ces services tout en poursuivant les mises en relations entre entreprises, acteurs, partenaires.

Objectifs	Poursuivre le développement de l'offre d'accueil en faveur des créateurs d'entreprises, indépendants et télétravailleurs en mobilisant le tissu existant	
	Renforcer la mise en relation du tissu économique local pour favoriser les échanges au sein du territoire	
Indicateurs de résultats	Nombre d'usagers utilisant les espaces partagés proposés sur le territoire	
	Intégrations des indépendants dans les réseaux locaux et la vie économique locale	
	Evaluation des impacts économiques et écologiques des lieux d'accueil collaboratifs sur le territoire.	

Développer l'offre de formation du territoire et accompagner la montée en compétence demandeurs d'emploi et salariés en lien en lien avec les organismes de formation et entreprises locales

La formation et un élément majeur pour le territoire pour l'accès/retour à l'emploi, la compétitivité des entreprises locales mais également en tant qu'activité économique.

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle est un territoire sur lequel sont présents de nombreuses structures de formation (publiques : Lycées, GRETA, MFR ; et privés Campus ENEDIS par exemple).

L'enjeu pour le territoire est d'accompagner le développement de l'offre de formation sur le territoire pour mieux répondre aux besoins/attentes des demandeurs d'emploi, salariés et entreprises et de favoriser la création/développement des centres de formations locaux, notamment ceux engagés dans l'évolution ou la mutation des métiers favorisant à la transition énergétique.

Une attention et un soutien particulier seront également portés sur la requalification des sites et notamment le site de la Perrolière qui accueille le centre de formation ENEDIS, pour lequel une requalification exemplaire d'un point de vu énergétique et environnemental est en cours de réalisation.

Objectifs	Accompagner les acteurs locaux dans le développement de l'offre de formation sur le territoire	
	Renforcer la mise en relation entre l'offre de formation et les enjeux locaux et/ou régionaux	

	Favoriser l'intégration des grands groupes de formation déjà présents sur le territoire avec le tissu socio-économique local	
Indicateurs de résultats	Augmentation de l'offre de formation et du nombre de stagiaires accueillis sur le territoire.	
	Consolidation/développement des organismes de formation déjà présents.	
	Intégrations des stagiaires dans l'économie locale	
Liste des actions prêtes à être engagées		
Site de la Pérolière	Rénovation et réhabilitation du site de formation ENEDIS	

Orientation : Engager la CCPA dans la transition écologique

Contexte et description

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle s'engage pleinement dans la transition écologique avec des objectifs ambitieux. Cette démarche s'inscrit dans la Stratégie Nationale bas Carbone, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires, et localement dans le Plan Climat Air Energie Territorial porté par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais, ainsi que le Schéma de Cohérence Territorial.

La transition écologique est une stratégie très transversale mise en œuvre au niveau de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle par plusieurs services de l'intercommunalité, en concertation avec les communes et de nombreux partenaires extérieurs.

Une démarche territoriale concertée avec les partenaires et les financeurs

Partenaires	<ul style="list-style-type: none">- SOL - Syndicat de L'Ouest Lyonnais- SYDER – Syndicat Départemental de l'Energie du Rhône- SYRIBT- ALTE 69- DDT du Rhône
Lien avec d'autres projets et programmes	<ul style="list-style-type: none">- SRADDET- Stratégie Nationale Bas Carbone- PCAET – Plan Climat Air Energie Territorial- SCOT- Programme TEPOS porté par le SOL- CODEC- Contrat de ruralité- Petite ville de demain- Ateliers de territoire- UDAP
Financements identifiés	<ul style="list-style-type: none">- DSIL- DETR- DREAL- ADEME- Agence de l'Eau- Conseil Régional- Conseil Départemental- DRAC

Mise en œuvre de la transition écologique par la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

Engager la transition énergétique

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle s'engage dans la transition énergétique en œuvrant sur trois grandes thématiques :

- **Sobriété énergétique :**

Le changement de comportement permet de diminuer les consommations énergétiques. Ainsi par exemple l'abaissement du chauffage lorsque les bâtiments sont inutilisés permet de réduire les consommations de combustible.

- **Efficacité énergétique :**

L'amélioration de l'efficacité énergétique apporte de forts gains en énergie. L'amélioration de l'éclairage public, la rénovation du patrimoine bâti et une meilleure régulation des systèmes de chauffage permettent par exemple d'importantes économies d'énergie.

- **Production d'énergie renouvelable :**

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle présente un fort potentiel de production d'énergies renouvelables, en particulier avec le photovoltaïque, la géothermie et le bois-énergie. La CCPA accompagne la réalisation de projets de production d'énergie renouvelable publics ou privés en lien étroit avec l'ALTE69 et le SYDER.

Le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) définit des objectifs à l'échelle des quatre EPCI adhérentes, avec des objectifs chiffrés ambitieux qui ont été déclinés à l'échelle de la CCPA sur la durée du PCAET, soit 2020-2026, ce qui correspond à la durée du CRTE.

Objectifs	Rénovation thermique des bâtiments privés et publics	300 particuliers/ an Dont 200 en rénovation performante et 100 en rénovation poste par poste 8 GWh d'économies sur les bâtiments tertiaires et privés
	Production d'énergie renouvelable électrique et thermique	40 GWh (décliné à l'échelle de la CCPA à partir des objectifs du PCAET sur la période 2020-2026) (Objectifs cumulés de toutes les énergies renouvelables : <ul style="list-style-type: none">- Photovoltaïque : 17 GWh- Méthanisation : 9 GWh- Bois-énergie : 2,3 GWh- Autres ENR : 13 GWh)
	Mise en place d'une centrale villageoise	
Indicateurs de résultats	Réduction des consommations énergétiques (éclairage et chauffage) des bâtiments publics et tertiaires privés et particuliers	Nombre de logements rénovés GWh économisés
	Production d'énergie renouvelable électrique et thermique	GWh produits
	Mise en place d'une centrale villageoise	Oui/non

Réduire et valoriser les déchets ménagers et assimilés en développant l'économie circulaire

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle mène une politique de gestion et de réduction des déchets depuis 2014. Cela s'est traduit en 2015 par l'élaboration d'un Programme Local de Réduction des Déchets (2015-2019), qui est aujourd'hui en cours de révision (2021-2026).

L'engagement de la collectivité s'est aussi traduit par une labellisation Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (2016-2018) qui a permis un effet levier sur certains axes du programme local.

En 2019, la collectivité a souhaité s'engager dans un Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire afin de poursuivre cette dynamique. Cet engagement s'est traduit par la signature du contrat avec l'ADEME pour la période 2021-2023. Le contrat est constitué de 19 actions :

- Action 1 : Réaliser une étude sur le potentiel d'une activité autour du réemploi et de la réutilisation du carton
- Action 2 : Faciliter la mise en réseau des entreprises
- Action 3 : Travailler avec la chambre d'agriculture pour connaître les besoins des agriculteurs en broyat, compost
- Action 4 : Continuer à développer l'éco-tourisme
- Action 5 : Développer une démarche d'écologie industrielle territorialisée sur une zone test, puis éventuel déploiement à d'autres
- Action 6 : Poursuivre la convention avec la ressourcerie et envisager d'autres types de service
- Action 7 : Communiquer sur les réparateurs locaux
- Action 8 : Accompagner la transformation des produits agricoles locaux
- Action 9 : Créer des espaces verts productifs en ville (plantation d'arbres fruitiers)
- Action 10 : Communiquer sur les producteurs présents sur les marchés
- Action 11 : Permettre le partage des locaux
- Action 12 : S'assurer que les marchés publics intègrent les principes du chantier exemplaire (eau, énergie, déchets (tri))
- Action 13 : Poursuivre les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, notamment auprès des établissements scolaires et de restauration collective et du monde agricole
- Action 14 : Poursuivre le déploiement du compostage et du broyage
- Action 15 : Réaliser une opération poules
- Action 16 : Réaliser une étude de faisabilité de mise en œuvre de la tarification incitative
- Action 17 : Faciliter la mise en œuvre de chantiers du BTP avec recyclage des matériaux via la commande publique
- Action 18 : Communiquer sur l'ouverture de la déchetterie professionnelle
- Action 19 : Accompagner la mise en œuvre d'une plateforme de valorisation des gravats, déblais

Objectifs	Mettre en œuvre le plan d'action du CODEC	19 actions à mettre en œuvre
	Diminuer la quantité de déchets ménagers et assimilés	480.5 kg/hab DMA et 165 kg/hab OMr en 2023
	Favoriser le développement de l'économie circulaire	12 entreprises engagées sur l'économie circulaire 2 démarches collectives
	Réduire l'enfouissement des déchets apportés en déchèteries	Moins de 10 % en 2026
Indicateurs de résultats	Tonnage de déchets produits par le territoire	Total des déchets ménagers en tonne
	Nombre d'entreprises engagées dans l'économie circulaire	
	Taux de valorisation matière en déchèteries	

Développer les nouvelles formes de mobilité

La CCPA agira au 1^{er} juillet 2021 en qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire, suite au transfert de la compétence de la part des 17 communes qui la composent. La CCPA travaille donc à l'élaboration d'une véritable stratégie Mobilité à mettre en œuvre pour répondre concrètement aux besoins des usagers et s'engage notamment dans le développement de la mobilité autour de 3 grands axes :

- Mobilités actives :
 - Faciliter la pratique du vélo sur le territoire en réalisant des aménagements (Schéma Directeur Cyclable, stationnements) et en mettant en place des services (location longue durée, ...)
 - Mettre en place un plan de communication et d'animation pour inciter à l'usage du vélo et de la marche
- Mobilité partagée autour de la voiture :
 - Encourager la pratique du covoiturage
 - Aménager pour favoriser le report modal, travailler sur le partage de la voirie entre les modes afin de réduire l'espace dédié à la voiture, favoriser l'intermodalité

- Mobilités bas carbone :
- Poursuivre le développement de la mobilité électrique sur le territoire
- Etudier le développement de la mobilité bioGNV

Objectifs	Favoriser l'essor des mobilités actives	Passage de la part du vélo dans les déplacements à 3% soit environ 2400 déplacements par jour
	Augmentation du covoiturage	Passage de la part du covoiturage de 8% à 15% dans les déplacements en voiture soit environ 5600 déplacements par jour supplémentaires en covoiturage
	Poursuivre le développement de la mobilité bas carbone sur le territoire	3 nouvelles bornes électrique sur le territoire
Indicateurs de résultats	Développer les infrastructures de mobilités actives	km d'infrastructures cyclables réalisées (pistes, bandes, contre-sens cyclable, chaucidou, voie verte...)
		Nombre de places de stationnement vélo (Arceaux, abritées ou sécurisées)
	Développer les infrastructures de covoiturage	Nombre de places de covoiturage réalisées
		Nombre de sites de stationnement dédié au covoiturage organisés/aménagés/signalés
	Poursuivre le développement de la mobilité bas carbone sur le territoire	Nombre d'infrastructures de recharge en énergie alternative (électrique, bioGNV...)

Réduire les impacts environnementaux des eaux usées et des eaux pluviales, améliorer la qualité des milieux récepteurs

La CCPA gère la compétence assainissement (collectif et non collectif) ainsi que la gestion des eaux pluviales. Ces compétences portent notamment sur la collecte, le transport, le traitement des eaux et sur la gestion des sous-produits.

21 systèmes d'assainissement assurent un traitement des eaux permettant de préserver la qualité de eaux de surfaces et souterraines sur le territoire. Un maillage de réseaux EU et EP, associés à des bassins de gestion des eaux pluviales, vient compléter ce patrimoine communautaire. La CCPA entretient et renouvelle ses équipements de traitement des eaux usées (stations, réseaux) suivant un PPI très important qui vise à travailler sur les systèmes d'assainissement non conformes, en priorité. Les nouvelles stations sont beaucoup plus performantes et participent ainsi à l'amélioration de la qualité des eaux restituées au milieu naturel.

Le bassin versant Brévenne-Turdine sur lequel sont implantées les systèmes d'assainissement de la CCPA est soumis à de fortes pressions polluantes. Il est, par ailleurs, classé en zone sensible à l'eutrophisation. Les rejets des stations de traitement des eaux usées non conformes à la DERU, à l'arrêté du 21/07/2015 mais aussi aux prescriptions locales (arrêtés préfectoraux, dossiers loi sur l'eau), contribuent à cette pression.

La réalisation de diagnostic est une obligation réglementaire liée à la compétence assainissement et eaux pluviales. La CCPA est particulièrement attentive à répondre à ses obligations. Il existe 3 types de diagnostics : diagnostics amont, diagnostic périodique et diagnostics permanent.

Depuis 2021 la CCPA réalise le « diagnostic amont », conduit de façon conjointe avec le diagnostic permanent. Le diagnostic amont est réalisé en Régie par le technicien en charge de la démarche QRE. L'idée étant d'identifier la pollution par les toxiques pour réduire leur production à la source, via le lien initié avec nos principaux industriels du territoire. La CCPA travaille en étroite collaboration avec le SYRIBT et les EPCI voisins, notamment dans le cadre de l'OPC dite « Brévenne-Turdine ». L'OPC est un outil développé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse (AE RMC) pour accompagner les collectivités compétentes en matière d'assainissement collectif pour les aider dans leurs démarches de réduction des pollutions toxiques auprès des entreprises. Cette opération est inscrite au contrat de bassin Brévenne-Turdine 2020-2023. Animé et piloté par le SYRIBT, l'Opération Collective Brévenne-Turdine a donc été créée au 1er juin 2020 et rayonne sur les 3 EPCI concernés pour une période de 3 ans.

A noter que l'évolution réglementaire liée aux diagnostics engendre des dépenses conséquentes pour la CCPA. En effet le seuil imposant le passage d'un diagnostic périodique (une fois tous les 10 ans) à un diagnostic permanent (équipements installés de manière pérenne pour suivre les paramètres impactant le milieu en « continu ») a été abaissé de 10 000 à 2 000 équivalents habitants. Pour la CCPA cela représente déjà plus de 800 000 € d'études à réaliser en 2021-2022.

La CCPA assure depuis le 01/01/2019 la compétence Eaux Pluviales. A ce titre un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales sera lancé à partir de septembre 2021 sur une période de 2 ans environ, pour un coût de 350 000 € HT financé à 50% par l'Agence de l'Eau RMC. Cette étude aura pour vocation principale de permettre de gérer les eaux pluviales d'une manière globale et cohérente sur l'ensemble d'un territoire :

- Approfondir la connaissance du patrimoine « Eaux Pluviales » et mettre à jour l'inventaire patrimonial,
- Apporter un diagnostic des dysfonctionnements actuels et appréhender les risques de dysfonctionnements futurs en tenant compte du développement de l'urbanisation sur le territoire,
- Apporter une vision globale et stratégique sur la gestion des eaux pluviales à l'échelle du territoire,
- Réaliser un zonage pluvial permettant de gérer au mieux les flux d'eaux pluviales.

Sans attendre les conclusions de ce schéma, la CCPA aide d'ores et déjà les collectivités de son territoire sur cet aspect. Notamment les projets communaux pour la désimperméabilisation des sols des écoles. Un projet est en cours avec la commune de Dommartin. Lorsque cela est possible, une incitation à la désimperméabilisation des surfaces et à l'infiltration des eaux pluviales est faite, notamment par le biais des documents d'urbanisme. Les techniques alternatives sont au cœur de toutes les réflexions préalables aux travaux d'assainissement (Eu et Ep).

En vue de favoriser les économies de consommations en eau dans le secteur agricole, la CCPA souhaite étudier la possibilité de réutiliser des eaux usées traitées et des eaux pluviales vers des systèmes d'irrigation agricole. Cette action est encore au stade de pré-étude actuellement, et sera approfondie dans les années à venir. Il convient de bien considérer tous les enjeux associés : techniques, sanitaires, réglementaires et écologiques.

Le service assainissement et le service déchets de la CCPA travaillent également sur les thématiques de gestion des boues. Des réflexions sont en cours pour un éventuel compostage des boues avec les déchets verts, en parallèle des épandages agricoles déjà mis en œuvre sur notre territoire

Objectifs	Mettre en conformité les systèmes d'assainissement en améliorant la qualité des rejets d'eaux traitées	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du nombre de mise en demeure et de rapport au manquement administratif (RMA) par rapport à la Directive Eaux Résiduaires Urbaines • Réduction du nombre de mise en demeure et de rapport au manquement administratif (RMA) par rapport aux prescriptions locales • Réalisation des diagnostics réglementaires : <ul style="list-style-type: none"> - Permanent - Périodique - Amont • Participation de la CCPA dans l'opération collective (OPC) sur le bassin de Brevenne-Turdine animé par le SYRIBT et en lien avec la CCMDL et la COR pour réduire les pollutions dites toxiques
	Mettre en conformité les systèmes d'assainissement en réduisant les pollutions non traitées renvoyées au milieu naturel en stockant les eaux en temps de pluie et en les restituant en temps sec	Diminuer les rejets d'eaux usées non traitées au milieu naturel en créant des bassins de stockage et en favorisant l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle, permettant la déconnection des surfaces actives aux réseaux unitaires.

Indicateurs de résultats	Mettre en conformité les systèmes d'assainissement en limitant les pollutions non traitées renvoyées au milieu naturel en réduisant les eaux claires parasites présentes dans les réseaux	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de gainages, réhabilitation des conduites, mise en séparatif des réseaux Les programmes d'actions liées aux diagnostics périodiques sont mis en œuvre progressivement sur les systèmes ciblés comme « prioritaires » dans le PPI Les eaux claires parasites (permanentes et météoriques) sont réduites, la pollution non traitée renvoyé au milieu naturel est diminuée.
	Mise en conformité des systèmes d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> Linéaire de réseaux d'assainissement réhabilité (données communiquées dans le RPQS). Nombre de diagnostics réalisés : <ul style="list-style-type: none"> - Permanent - Périodiques - Amont
	Diminuer les rejets pollués au milieu naturel sans traitement	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de m³ d'eaux usées non traitées non renvoyées au milieu naturel Surfaces actives déconnectées
	Suivre la qualité des rejets au milieu naturel	Suivi de paramètres via l'autosurveillance : DBO, DCO, MES, Phosphore et Azote, ...
	Réduction des eaux claires parasites météoriques (eaux de pluie)	Nombre de m ³ d'eaux claires parasites météoriques évitées en plus chaque année (données communiquées via l'autosurveillance)
	Réduction des eaux claires parasites permanentes	Nombre de m ³ d'eaux claires parasites permanentes évitées en plus chaque année (données communiquées via l'autosurveillance)

Développer la résilience de l'agriculture

La transition écologique peut agir sur l'agriculture à la fois pour limiter son impact sur l'environnement, mais s'inscrit également dans la continuité d'autres documents structurant de la filière pour maintenir cette activité locale. Cette action a donc pour objectif de poursuivre les accompagnements aux transitions, mais également de trouver des solutions aux enjeux du changement climatique qui présentent de forts impacts sur le secteur agricole.

Préserver une agriculture dynamique et diversifiée

- Préserver le foncier agricole
- Accompagner l'installation et la transmission en agriculture
- Initier des projets agricoles collectifs structurants

Accompagner le changement de pratiques pour favoriser l'adaptation de l'agriculture au changement climatique

- Identifier les enjeux pour l'agriculture lié à l'adaptation au changement climatique
- Encourager le changement de pratiques agricoles en s'appuyant sur des démarches structurantes :
- Faciliter la mise en place d'expérimentations
- Sensibiliser, former et communiquer sur les outils et les accompagnements disponibles :

Une étude sur l'adaptation au changement climatique est en cours de démarrage à l'échelle du Syndicat de l'Ouest Lyonnais. Cette étude mènera à l'élaboration d'un plan d'action à la rentrée 2021 pour une mise en œuvre dès la fin de 2021 jusqu'à la fin du mandat. Le plan d'action de l'étude sera transmis aux services de l'Etat après validation.

De plus une étude sur la consommation en eau sera mise en place sur une ferme pilote en maraîchage bio à Savigny. La CCPA financera les outils de suivi de consommation en eau. Ce suivi durant plusieurs années permettra de tester des actions innovantes, et d'analyser les répercussions sur la consommation en eau.

La CCPA accompagne financièrement le projet de sécurisation de l'utilisation de l'eau sur les communes de Bessenay, Savigny, Saint-Julien-en-Bibost et Bibost. En effet ces communes sont traversées par une colonne d'eau reliant deux syndicats d'alimentation en eau potable. Le projet prévoit de se repiquer sur cette colonne afin d'utiliser l'eau potable agricole à des fins d'irrigation. Ce projet présente un cout d'eau moins 35 000 € par an sur une durée de 20 ans. La CCPA finance à hauteur de 20 000 € ce projet en 2021.

Enfin la CCPA, en partenariat avec le SYRIBT, conduit une étude sur neuf retenues collinaires en cascade à Bessenay, d'un montant de 94 000 € HT et financé par l'Europe, le Conseil Régional et le Conseil Départemental. Cette étude vise à la mise aux normes des retenues, à l'utilisation de l'eau pour l'irrigation, et à dimensionner les réseaux d'irrigation selon les besoins du secteur.

Objectifs	Maintien de la surface agricole	
	Maintien des exploitations	
	Mettre en place des pratiques d'adaptation et d'atténuation au changement climatique	
Indicateurs de résultats	Nombre de porteurs de projets accompagnés lors de l'installation ou de la transmission	
	Nombre d'agriculteurs sensibilisés aux enjeux du changement climatique	
	ha de surface agricole et naturelle	

Favoriser la préservation de la biodiversité

La CCPA s'engage dans la transition écologique de manière très transversale, avec pour intention la préservation de la biodiversité au travers de toutes les actions portées dans le cadre du CRTE. En effet Cet engagement concerne par conséquence l'intégralité des services de la CCPA, ainsi que tous ses partenaires.

On peut citer la préservation et la restauration de la trame verte et bleue, qui se traduit au travers d'objectifs visés plus haut (agriculture, amélioration des milieux récepteurs), et qui prend aussi tout son sens à travers les actions mises en œuvre par le Syndicat des Rivières Brévenne-Turdine, qui s'est vu confier la compétence "GEMAPI-Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations" par la CCPA dès 2006. La CCPA et le SYRIBT œuvrent vers un objectif commun de préserver le milieu naturel avec des actions portées par le Contrat de Rivière et financées par l'Agence de l'Eau. La CCPA agit au niveau des rejets des eaux usées et des eaux pluviales, et le SYRIBT au niveau de la rivière.

Ainsi la préservation de la biodiversité est au cœur des actions conduites par le service assainissement de la CCPA, notamment par :

- Le SPANC (gestion des pollutions diffuses)
- Les eaux pluviales (désimperméabilisation, infiltrations, gestion alternative des EP, ...)
- L'assainissement collectif : réduction des rejets sans traitement dans le milieu, amélioration de la qualité des rejets au milieu, opération collective avec limitation des toxiques, ...

La diminution des pollutions domestiques et non domestiques permet d'améliorer la qualité des milieux récepteurs, et donc d'améliorer la biodiversité (ichtyofaune, macrofaune benthique, ...). La qualité des milieux réceptifs est suivie au niveau des points de rejets des eaux usées traitées, avec le Bilan Pollution et l'IBGN (Indice Biologique Global Normalisé) qui analyse la macrofaune avec des bioindicateurs de qualité. Cet indice permet de déterminer si le milieu réceptif présente des espèces associées à une bonne qualité des eaux et favorisant la biodiversité, ou au contraire si les espèces présentes dans le milieu correspondent à une un milieu aquatique de mauvaise qualité, on propice à la biodiversité. Ces données sont transmises annuellement à la Police de l'Eau.

Par ailleurs la Commission Transition Ecologique de la CCPA prévoit de définir et d'élaborer une stratégie et un plan d'action sur la transition écologique, et notamment sur la biodiversité. Ce plan d'action sera transmis à l'Etat et aux partenaires après finalisation et validation.

Concernant les projets d'aménagement, la CCPA veillera à être particulièrement attentive à la prise en compte de la biodiversité, et la consommation d'espaces et de ressources naturels, dans la mesure de ses compétences. En effet la CCPA n'a pas la compétence Urbanisme, chaque commune gère son propre PLU (Plan Local d'Urbanisme). Cependant la CCPA proposera d'apporter son aide, notamment au travers de kits et de boîtes à outils à destination des communes (action à valider par la Commission Transition Ecologique).

Enfin la CCPA mets en œuvre des actions de sensibilisation dans les écoles en relation avec France Nature Environnement. Cette convention de partenariat sera à maintenir et conforter dans les prochaines années.

Objectifs	Préserver et restaurer les milieux naturels	Améliorer la biodiversité des milieux réceptifs
	Intégrer la prise en compte de la biodiversité dans toutes les actions mises en œuvre par la CCPA	Définir une stratégie et un plan d'action en faveur de la biodiversité
	Prendre en compte la biodiversité dans les projets d'aménagement	
	Mettre en œuvre la convention signée entre la CCPA et France Nature Environnement	Bénéficier du partenariat avec la FNE, notamment dans les actions de sensibilisation en milieu scolaire
Indicateurs de résultats	Suivi de la qualité des milieux aquatiques réceptifs	Suivi de l'IBGN – Indice Biologique Global Normalisé Bilan Pollution
	Sensibilisation en milieu scolaire	Nombre d'interventions en milieu scolaire

Liste des actions prêtes à être engagées détaillées dans les fiches action

CCPA	Voirie « bitume vert »
CCPA	Mobilité – aménagement cyclable – Charpenay – Tour de Salvany
CCPA	Mobilité - aménagement cyclable – Lentilly - Charpenay
CCPA	Mobilité – covoitage
CCPA	Mobilité – Stationnement vélo sécurisé
CCPA	Mobilité – Renouvellement flotte de véhicules
CCPA	Assainissement- BO Emile Zola
CCPA	Assainissement- Gainage conduite IFFA
CCPA	Assainissement – Mise en séparatif des réseaux route de Dardilly à Dommartin
CCPA	Assainissement -raccordement du SA de Brussieu sur celui de Courzieu
CCPA	Réseau d'eaux pluviales – Fleurieux vers bassin Laffond
Sarcey	Réhabilitation du logement communal
L'Arbresle	Rénovation de la salle C. Terrasse
Bibost	Réhabilitation du restaurant Le Colvert

Saint-Pierre-la-palud	Toiture salle des fêtes
Dommartin	Rénovation de l'éclairage public
Eveux	Rénovation de l'éclairage public
Lentilly	Rénovation du centre d'animation
Lentilly	Rénovation de la mairie
Lentilly	Rénovation de la ventilation du la Passerelle
Lentilly	Rénovation de toiture et installation de panneaux photovoltaïques
SYRIBT	Projet de la Giraudière

Orientation : Inter-territorialité

Contexte et description

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle met en œuvre des actions très transversales en relation étroites avec les autres territoires, en particulier le Département du Rhône, les autres Etablissement Publics de Coopération Communal et les syndicats.

Des démarches territoriales concertées avec les partenaires et les financeurs

Partenaires	<ul style="list-style-type: none">- SOL - Syndicat de L'Ouest Lyonnais- SYDER – Syndicat Départemental de l'Energie du Rhône- SYRIBT- ALTE 69- SYTRAIVAL- SMADEOR- Région Auvergne-Rhône-Alpes- ADEME
Programmes inter-territoriaux	<ul style="list-style-type: none">- SRADDET- Stratégie Nationale Bas Carbone- SCot- PCAET – Plan Climat Air Energie Territorial- Programme TEPOS porté par le SOL- PAT
Financements identifiés	<ul style="list-style-type: none">- DSIL.- DETR- DREAL- ADEME- Agence de l'Eau

Mise en œuvre d'actions inter-territoriales

S'inscrire dans le cadre du Schéma de Cohérence territorial

Le Syndicat de L'Ouest Lyonnais est un syndicat mixte qui regroupe 4 Communautés de Communes rassemblant 41 communes et près de 125 000 habitants. Il a en charge la politique de développement du territoire de l'Ouest Lyonnais. En plus d'être personne publique associée, le SOL conseille les communautés de communes / communes de son territoire en matière d'urbanisme.

Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais a élaboré le Schéma de Cohérence Territorial à l'échelle de quatre EPCI :

- La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle : CCPA
- La Communauté de Communes du Pays Mormantais : COPAMO
- La Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais : CCVL
- La Communauté de Communes de la Vallée du Garon : CCVG

Ce Schéma de Cohérence Territoriale a été approuvé en février 2011, et est actuellement en révision.

A partir de cette date et conformément à la loi, les communes du territoire ont 3 ans pour mettre en compatibilité leurs plans locaux d'urbanisme. Le SOL est associé aux procédures de révision ou de modification des PLU comme personne publique associée : il doit donc émettre en avis officiel sur le PLU.

Il en est de même pour les programmes locaux de l'habitat élaborés par les communautés de communes membres du SOL.

Mettre en œuvre le Plan Climat Air Energie Territorial sur la CCPA en lien avec le SOL, les communes et les partenaires

La loi Transition Énergétique pour la Croissance verte de 2015 impose à toutes les communautés de communes de plus de 20 000 habitants d'adopter un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Les 4 communautés de communes de l'Ouest Lyonnais sont donc soumises à cette obligation. Pour favoriser une cohérence globale, elles ont toutes fait le choix de déléguer cette compétence au Syndicat de l'Ouest Lyonnais, déjà porteur de projets similaires : le 1er PCET de 2012, la démarche TEPOS, TEPCV...

Le Plan Climat Air Énergie Territorial est un outil qui a vocation, à l'échelle locale, à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Il reprend et complète la démarche « Territoire à Énergie Positive » déjà lancée sur le territoire sur le volet énergie (consommations énergétiques et production d'énergies renouvelables locales) et aborde des thématiques nouvelles telles que la qualité de l'air, l'adaptation au changement climatique, le captage du CO₂... Il se traduit concrètement par l'élaboration d'un programme d'actions « énergie-climat » chiffrées et évaluables à court, moyen et long terme, qui permet à la collectivité :

- d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre induites par le patrimoine et les compétences de la collectivité, ainsi que plus largement à l'échelle de son territoire ;
- de permettre l'adaptation du territoire aux impacts des changements climatiques tels que les canicules, les inondations...

Le PCAET s'élabore en trois grandes étapes :

1. Réalisation d'un diagnostic climat-énergie, pour avoir un état des lieux très précis du niveau d'émissions de GES, des consommations énergétiques, de la pollution atmosphérique et leurs potentiels de réduction, de la production d'énergies renouvelables locale actuelle et son potentiel de développement, une analyse des évolutions climatiques en cours et à venir, etc.

2. Définition d'une stratégie pour atteindre les objectifs.

3. Élaboration d'un programme d'actions, détaillé et chiffré, sur 6 ans. Ces actions concernent de nombreux domaines tels que les transports et la mobilité, l'habitat, l'urbanisme, l'économie, l'agriculture, la gestion des risques, l'artificialisation des sols, les paysages, les déchets, la gestion de l'eau...

Le PCAET est en cours de finalisation. Il a reçu un avis favorable avec réserves de la part des services de l'Etat. Après prise en compte des réserves de l'Etat, le PCAET devrait être validé fin 2021, courant 2022.

Le SOL supervise la transition écologique à l'échelle des 4 EPCI adhérents, et mets en place de nombreuses missions pour le compte de ces EPCI, tel qu'un comité technique lié aux actions du PCAET.

Le SOL et les 4 EPCI sont tout à fait complémentaires, avec une mise en œuvre des actions bien réparties.

Le SOL porte des actions structurantes tel que le cadastre solaire et le financement d'étude de faisabilité pour l'installation de centrales solaires. Une étude sur le potentiel de développement des réseaux de chaleur sera également prochainement réalisée par le SOL. Enfin l'accompagnement technique des particuliers et des collectivités et des entreprises par l'ALTE69 est conventionné à l'échelle du SOL pour le compte des 4 EPCI.

Le PCAET est également mis en œuvre par les EPCI sur leurs territoires. La CCPA participe activement à la réalisation de nombreuses actions du PCAET telles que :

- La mobilité active, la mobilité voiture, les déplacements liés à l'emploi, les déplacements liés à la scolarité, et la mobilité décarbonée
- La rénovation des bâtiments des particuliers, et du tertiaire (collectivités et entreprises)
- La structuration de la filière forestière
- La résilience de l'agriculture
- La réduction et la valorisation des déchets ménagers
- Le développement des énergies renouvelables (bois-énergie, géothermie, méthanisation, solaire thermique et photovoltaïque)

Ces actions sont menées par les agents de la CCPA (chargé de mission mobilité, chargé de mission transition écologique, chargé de mission habitat, chargé de mission agriculture, chargées de mission déchets) en relation avec le SOL, les communes et les structures partenaires.

Intégrer le Contrat de Développement des Energies Renouvelables à l'échelle départementale

L'ADEME finance la transition énergétique à l'aide du Fonds Chaleur, destiné à permettre la mise en place de projet de production de chaleur renouvelable thermique (bois-énergie, géothermie, solaire thermique, réseau de chaleur). L'ADEME fixe un seuil minimum de 1200 MWh pour financer un projet, ce qui représente un projet de taille importante.

La CCPA est un territoire rural avec un fort potentiel de production d'énergie renouvelable, mais sur une multitude de petits projets ayant une production inférieure à 1200 MWh, et quelques projets solaires thermique ayant une surface entre 5 et 100m².

L'ADEME propose donc un dispositif regroupant tous les projets ensemble au sein d'un contrat de développement des énergies renouvelables thermiques : CDENR. Ce contrat, d'une durée initiale de 3 ans permettrait de garantir des financements pour de nombreux projets du territoire (études et investissement). De plus, le financement attribué dans le cadre de ce CDENR est supérieur aux autres dispositifs de financement, et est complémentaire (aides financières cumulatives dans les limites des règles en vigueur).

A l'échelle du Département du Rhône, un groupement est en cours de montage souhaitant associer les EPCI.

La CCPA souhaite s'intégrer pleinement dans cette démarche inter-territoriale permettant de mutualiser l'ingénierie associée à ce montage de projet, en vue d'accompagner au mieux les porteurs de projets publics et privés du territoire et de leur apporter une visibilité sur les financements disponibles.

Ce contrat devrait être signé prochainement à l'échelle départemental. La CCPA ne dispose à ce jour de suffisamment de projets de chaleur renouvelable pour pouvoir intégrer ce contrat en 2021. En revanche la CCPA devrait être prête pour intégrer ce contrat lors de son renouvellement, 3 ans après son lancement.

Objectifs	Intégrer le groupement du CDENR	
	Augmenter la production d'énergie renouvelable thermique	+ 100 kWh de production ENR thermique /habitant/an
Indicateurs de résultats	Nombre de projets financés biomasse et hors biomasse dans le cadre du CDENR	
	Production d'énergie renouvelable thermique supplémentaire en kWh/hab/an	

Mettre en place un plan d'alimentation territorial

Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) est un acteur central des politiques locales. Sous son impulsion et celle des communautés de communes (dont la CCPA), des avancées importantes ont eu lieu dans le domaine agricole (circuits alimentaires de proximité, filières locales, promotion de pratiques agricoles durables) et sur les questions d'énergie et d'environnement (TEPOS-CV, PCAET).

Une opportunité très intéressante est donnée par l'appel à projets PNA 2019, d'élargir les problématiques à travers le thème de l'alimentation dans toutes ses dimensions (santé, lutte contre la précarité, restauration collective, gaspillage alimentaire...) et un premier travail dans ce sens a été effectué par le Conseil Local de Développement de l'Ouest Lyonnais en 2019 et partagé avec les élus du SOL.

Par ailleurs l'Ouest Lyonnais est sollicité par la Métropole de Lyon pour collaborer au sein d'un Projet Alimentaire du Territoire Lyonnais. La période est donc particulièrement appropriée pour initier une Stratégie Alimentaire Territoriale de l'Ouest Lyonnais.

Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais, structure pilote de la démarche, a souhaité, dans le cadre de cet appel à projet développer plus particulièrement 3 dimensions : la restauration collective, la lutte contre le gaspillage et l'éducation à l'alimentation, à résituer dans une réflexion plus largement (structuration de filières, précarité alimentaire, changement de pratiques agricoles, valorisation de la gastronomie...).

Dans le cadre de ce projet, le SOL souhaite pouvoir conduire des actions à destination des jeunes, des acteurs de la restauration collective, des agriculteurs du territoire et du grand public.

Objectifs	1. Passer d'un diagnostic/état des lieux à un programme d'actions opérationnelles	
------------------	-----------------------------------------------------------------------------------	--

	2. Déployer, à l'échelle de chaque communauté de communes, des axes d'expérimentation spécifiques dans l'objectif d'essaimer ensuite sur l'ensemble du territoire de l'Ouest Lyonnais	
	3. Construire et animer la gouvernance (et la coopération avec la Métropole et les territoires voisins)	
	4. Informer, sensibiliser et communiquer auprès des acteurs du territoire.	
Indicateurs de résultats	Nombre d'actions opérationnelles du PAT de l'Ouest Lyonnais	
	Nombre d'actions opérationnelles portées par la CCPA	

Mettre en œuvre l'extension des consignes de tri pour tous les usagers du Pays de L'Arbresle

La Communauté de Communes s'engage avec le syndicat de traitement le SYTRAIVAL à améliorer le tri des emballages ménagers. Depuis la mise en place du tri sélectif, les quantités collectées stagnent ces dernières années autour de 50 kg par habitant et par an. Une grande campagne de sensibilisation des usagers est prévue pour les informer de l'extension des consignes de tri qui sera opérationnelle en février 2022. Tous les emballages ménagers en plastiques seront alors acceptés dans la poubelle dédiée aux déchets recyclables. L'objectif est de simplifier le geste de tri et donc de motiver des nouveaux habitants à trier leurs déchets.

Objectifs	Amélioration de la valorisation matière des déchets ménagers	Collecter 55 kg par habitant de déchets recyclables en 2023
Indicateurs de résultats	Quantité de déchets recyclables par habitant	

Liste des actions prêtes à être engagées détaillées dans les fiches action

Annexe 2 – Les fiches action de la CCPA et des communes en 2021



Cohésion territorial - 2021 - 1

Mise aux normes des équipements sanitaires

Maître d'ouvrage	Commune de Bessenay
Description de l'action	<p>La commune de Bessenay dispose de 3 sanitaires publics respectivement situés :</p> <ul style="list-style-type: none">- Au Parc Municipal situé à l'entrée du village, à proximité de la RD 24 mais également de la Salle des Fêtes, du pôle jeunesse, de l'aire de jeux des plus petits.- Sous la Halle située Place du Marché, dans le centre du village, à proximité de tous les commerces, de l'église,- A la Brévenne, au carrefour des RD 389 et RD 24, à proximité des commerces. <p>Ces sanitaires publics non seulement ne permettent pas l'accès aux personnes à mobilité réduite mais sont dans un état de vétusté qui rend extrêmement difficile leur entretien quotidien par les agents communaux.</p> <p>De fait, un projet de mise aux normes par l'installation de cellules sanitaires autonettoyantes est actuellement en réflexion.</p> <p>Ce projet prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none">- La démolition des sanitaires existants pour les sites du Parc Municipal et de la Place du Marché et la réhabilitation des sanitaires de la Brévenne,- La pose et l'installation de ces cabines autonettoyantes à usage pour tous. <p>Les objectifs poursuivis sont bien entendus :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'accès pour tous aux sanitaires publics,- La réduction du temps lié à l'entretien des sanitaires publics mais également à la maintenance,- De disposer de sanitaires hygiéniques,- De limiter les mauvaises odeurs. <p>Différents contacts ont déjà été pris avec des professionnels pour trouver la solution la plus adaptée, des offres de prix comparatives ont déjà été reçues. De fait, les travaux d'installation pourront démarrer dès le premier trimestre 2020.</p>
Partenaires	

Coût prévisionnel	Mode de financement	Montant en € HT
	Sanitaires Place du Marché	39 500
	Sanitaires Parc Municipal	35 550
	Sanitaires La Brévenne	29 900
	Démolition et désamiantage des sanitaires existants	16 050
	Total	121 000
Plan de financement	Mode de financement	Montant en € HT
	DSIL Classique 2021	43 670
	Région Auvergne-Rhône-Alpes	48 400
	Autofinancement	28 930
	Total	121 000
Calendrier	4ème Trimestre 2020 : APS / DCE / Marchés Septembre 2021 : Mise aux normes de deux cellules sanitaires 1 ^{er} trimestre 2022 : Mise aux normes de la 3 ^{ème} cellule sanitaire	
Indicateurs d'évaluation proposés	Une opération d'aménagement de la commune	



Cohésion territoriale-2021-2

Rénovation du bâtiment Le Colvert

Maître d'ouvrage	Commune de Bibost														
Description de l'action	La commune de Bibost souhaite réaliser la rénovation énergétique du bâtiment communal Le Colvert en vue d'installer un nouveau commerce de restauration et de services de proximité. En effet depuis 2019 le dernier commerce de la commune n'est plus en activité.														
Partenaires	Accompagnement technique par l'Agence Locale de la Transition Energétique du Rhône														
Coût prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature des dépenses</th> <th>Montant en € HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mission de maîtrise d'œuvre (conception et réalisation)</td> <td>16 000</td> </tr> <tr> <td>Mission de CT + SPS</td> <td>8 500</td> </tr> <tr> <td>Travaux bâtiment</td> <td>220 000</td> </tr> <tr> <td>Réseaux</td> <td>5 000</td> </tr> <tr> <td>Missions annexes (bureaux d'études)</td> <td>16 000</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>265 500</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des dépenses	Montant en € HT	Mission de maîtrise d'œuvre (conception et réalisation)	16 000	Mission de CT + SPS	8 500	Travaux bâtiment	220 000	Réseaux	5 000	Missions annexes (bureaux d'études)	16 000	Total	265 500
Nature des dépenses	Montant en € HT														
Mission de maîtrise d'œuvre (conception et réalisation)	16 000														
Mission de CT + SPS	8 500														
Travaux bâtiment	220 000														
Réseaux	5 000														
Missions annexes (bureaux d'études)	16 000														
Total	265 500														
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Mode de financement</th> <th>Montant en € HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Solution Région Performance Territoriale</td> <td>demande en cours</td> </tr> <tr> <td>DET 2021</td> <td>demande en cours</td> </tr> <tr> <td>DSIL 2021</td> <td>demande en cours</td> </tr> <tr> <td>Reste à charge de la commune</td> <td>265 000 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>265 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	Mode de financement	Montant en € HT	Solution Région Performance Territoriale	demande en cours	DET 2021	demande en cours	DSIL 2021	demande en cours	Reste à charge de la commune	265 000 €	Total	265 000 €		
Mode de financement	Montant en € HT														
Solution Région Performance Territoriale	demande en cours														
DET 2021	demande en cours														
DSIL 2021	demande en cours														
Reste à charge de la commune	265 000 €														
Total	265 000 €														
Calendrier	<p>Les travaux seront réalisés en deux phases sur une durée de 14 mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase d'étude et dépôts des déclarations d'urbanisme : 2^{ème} semestre 2021 - Phase travaux : <ul style="list-style-type: none"> Consultation des entreprises : 4^{ème} trimestre 2021 Lancement et fin des travaux : 2022 														
Indicateurs d'évaluation proposés	Réduction de consommation énergétique après travaux														



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Cohésion territorial-2021-3

Requalification du square de l'église

Maître d'ouvrage	Eveux										
Description de l'action	Ce projet consiste en une amélioration du centre bourg d'Eveux avec la requalification du square de l'église										
Partenaires											
Coût prévisionnel	490 067 € HT										
Plan de financement	<table border="1"><thead><tr><th>Mode de financement</th><th>Montant en € HT</th></tr></thead><tbody><tr><td>DETR 2021</td><td>192 000</td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>Autofinancement</td><td>200 054</td></tr><tr><td>Total</td><td>490 067</td></tr></tbody></table>	Mode de financement	Montant en € HT	DETR 2021	192 000			Autofinancement	200 054	Total	490 067
Mode de financement	Montant en € HT										
DETR 2021	192 000										
Autofinancement	200 054										
Total	490 067										
Calendrier											
Indicateurs d'évaluation proposés											



Cohésion territorial-2021-4

Aménagement d'un local commercial pour l'installation de dernier bar-tabac de la commune

Maître d'ouvrage	Commune de Fleurieux-sur-L'Arbresle															
Description de l'action	<p>La commune de Fleurieux-sur-L'Arbresle ne présente actuellement aucun bar ni tabac ni restaurant.</p> <p>La commune souhaite maintenir des lieux de vie au sein de la commune afin d'éviter que Fleurieux-sur-L'Arbresle ne devienne une ville dortoir.</p> <p>Un bar-tabac-restaurant ouvert sur une place sur laquelle il est possible de jouer aux boules, qui donne sur la mairie, l'agence postale, la médiathèque, services qui sont ouverts du lundi au samedi, en plus des commerces comme la pharmacie, la coiffeuse, l'agence immobilière et l'esthéticienne, devrait permettre la redynamisation du village.</p> <p>Aussi la commune a acquis un local afin d'installation un bar tabac restaurant. La commune a également trouvé un preneur pour ce commerce, et prévoit maintenant l'aménagement intérieur du local en vue de permettre l'installation du commerce.</p>															
Partenaires																
Coût prévisionnel	<table border="1"><thead><tr><th>Nature des dépenses</th><th>Montant en € HT</th></tr></thead><tbody><tr><td>Maçonnerie</td><td>33 478</td></tr><tr><td>Menuiseries extérieures - serrurerie</td><td>34 960</td></tr><tr><td>Menuiserie intérieure</td><td>10 007</td></tr><tr><td>Cloisons - Isolation - Plâtrerie peinture</td><td>49 068</td></tr><tr><td>Chapes - carrelage - faïence</td><td>26 557</td></tr><tr><td>Total</td><td>154 070</td></tr></tbody></table>		Nature des dépenses	Montant en € HT	Maçonnerie	33 478	Menuiseries extérieures - serrurerie	34 960	Menuiserie intérieure	10 007	Cloisons - Isolation - Plâtrerie peinture	49 068	Chapes - carrelage - faïence	26 557	Total	154 070
Nature des dépenses	Montant en € HT															
Maçonnerie	33 478															
Menuiseries extérieures - serrurerie	34 960															
Menuiserie intérieure	10 007															
Cloisons - Isolation - Plâtrerie peinture	49 068															
Chapes - carrelage - faïence	26 557															
Total	154 070															
Plan de financement	<table border="1"><thead><tr><th>Mode de financement</th><th>Montant en € HT</th></tr></thead><tbody><tr><td>Conseil Régional AURA</td><td>30 300</td></tr><tr><td>DET 2021</td><td>61 628</td></tr><tr><td>Autofinancement</td><td>62 142</td></tr><tr><td>Total</td><td>154 070</td></tr></tbody></table>		Mode de financement	Montant en € HT	Conseil Régional AURA	30 300	DET 2021	61 628	Autofinancement	62 142	Total	154 070				
Mode de financement	Montant en € HT															
Conseil Régional AURA	30 300															
DET 2021	61 628															
Autofinancement	62 142															
Total	154 070															
Calendrier	Mai 2021 à novembre 2021															
Indicateurs d'évaluation proposés																



Cohésion territorial-2021-5

Rénovation d'un logement communal

Maître d'ouvrage	Commune de Sarcey
Description de l'action	<p>Le bâtiment, objet du projet, fut la 1^{ère} mairie(-école) construite dans le Rhône après la Révolution et a accueilli ensuite commerces au rez-de-chaussée et logement à l' étage. La Commune en est redevenue propriétaire en 2012. Elle a réalisé en 2013 des travaux d' aménagement du rez-de-chaussée pour favoriser son usage commercial et le maintien d'un commerce multiservices dans le village, actuellement en activité.</p> <p>Toutefois, le logement situé à l' étage est depuis inoccupé et se dégrade. Le présent projet vise à remettre ce logement vacant sur le marché offrant de bonnes conditions d'habitabilité et de confort thermique. Il consiste donc en des travaux d'aménagement incluant une rénovation énergétique globale du logement.</p> <p>À travers cet aménagement, la commune souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none">- entretenir le patrimoine communal en améliorant l'état général de ce bâtiment- améliorer le confort global (thermique, acoustique) du bâtiment et plus particulièrement du logement- réduire la consommation thermique du logement- être en mesure de proposer un logement de grande surface et décent favorisant l'implantation de familles avec enfants ou favorisant le maintien d'un commerce <p>Les travaux consisteront en :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'isolation des murs et toitures,- le remplacement des huisseries,- l'installation d' un système de chauffage et d' une VMC,- la réfection des sols et planchers et de la toiture,- des modifications/créations d' ouverture,- le cloisonnement,- la distribution des réseaux… <p>À ce jour, aucun travaux n'est engagé, ni aucune prestation de maîtrise d' œuvre. Le programme sera établi suite à la remise de la note de l'agence technique départemental</p>
Partenaires	La commune a déjà été accompagnée dans cette démarche par l'ALTE69. La commune a également sollicité l'Agence Technique Départementale, la note d'opportunité est attendue pour la fin mai.

Coût prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature des dépenses</th><th>Montant en € HT</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Isolation mur et toiture</td><td>42 750</td></tr> <tr> <td>Huisserie</td><td>100 000</td></tr> <tr> <td>Toiture</td><td>35 375</td></tr> <tr> <td>Autres postes de travaux</td><td>138 375</td></tr> <tr> <td>Diagnostics</td><td>10 000</td></tr> <tr> <td>Maitrise d'œuvre</td><td>37 050</td></tr> <tr> <td>Contrôle, sécurité</td><td>10 500</td></tr> <tr> <td>AMO</td><td>10 500</td></tr> <tr> <td>Imprévus, divers</td><td>30 000</td></tr> <tr> <td>Total</td><td>398 050</td></tr> </tbody> </table>	Nature des dépenses	Montant en € HT	Isolation mur et toiture	42 750	Huisserie	100 000	Toiture	35 375	Autres postes de travaux	138 375	Diagnostics	10 000	Maitrise d'œuvre	37 050	Contrôle, sécurité	10 500	AMO	10 500	Imprévus, divers	30 000	Total	398 050
Nature des dépenses	Montant en € HT																						
Isolation mur et toiture	42 750																						
Huisserie	100 000																						
Toiture	35 375																						
Autres postes de travaux	138 375																						
Diagnostics	10 000																						
Maitrise d'œuvre	37 050																						
Contrôle, sécurité	10 500																						
AMO	10 500																						
Imprévus, divers	30 000																						
Total	398 050																						
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Mode de financement</th><th>Montant en € HT</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat (DETR, DSIL 2021)</td><td>60% 238 830</td></tr> <tr> <td>Département</td><td>20 % 79 610</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>20% 79 610</td></tr> <tr> <td>Total</td><td>398 050</td></tr> </tbody> </table>	Mode de financement	Montant en € HT	Etat (DETR, DSIL 2021)	60% 238 830	Département	20 % 79 610	Autofinancement	20% 79 610	Total	398 050												
Mode de financement	Montant en € HT																						
Etat (DETR, DSIL 2021)	60% 238 830																						
Département	20 % 79 610																						
Autofinancement	20% 79 610																						
Total	398 050																						
Calendrier	Les travaux seront réalisés sur une durée d'environ 2 ans à partir de l'attribution des subventions.																						
Indicateurs d'évaluation proposés	Réduction de consommation énergétique après travaux																						



Cohésion territorial-2021-6

Réhabilitation du terrain de football

Maître d'ouvrage	SIVOM de la Giraudière
Description de l'action	<p>Le SIVOM de la Giraudière, regroupement de 3 communes, Bessenay, Brussieu, Courzieu, souhaite rénover le terrain de grand jeu pour offrir aux territoires un équipement sportif de qualité. Ce terrain est le seul terrain de grand jeu sur le territoire des communes de Brussieu et Courzieu.</p> <p>Le complexe sportif est aujourd'hui utilisé par :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le club de football FCG, le club créé en 1969 compte aujourd'hui plus de 150 licenciés avec à minima une équipe par catégorie des débutants aux vétérans et deux équipes féminines. La fréquence de jeu moyenne de 30 heures par semaine (entraînements et matchs)- L'Ecole de Production Bois et Métal, centre de formation accueillant environ 200 élèves. La fréquence d'utilisation moyenne est de 20 heures par semaine pour les cours de sports, non compté le sport détente du soir pour les 120 internes de cette école- L'école primaire des 3 collines avec 80 enfants. La fréquence d'utilisation moyenne est de 10 heures par semaine <p>Au total, le terrain de grand jeu accueille de manière hebdomadaire environ 300 pratiquants. Malheureusement son revêtement terre/sable ne permet pas une pratique sereine et son utilisation est tributaire des conditions météorologiques. Il est inutilisable par temps de pluie (boue, flaque) et par forte chaleur (dureté, poussière). De plus, il est très traumatisant pour les articulations et en cas de chute. Ces problèmes sont d'ailleurs à l'origine de la baisse d'effectifs constatée depuis ces dernières années.</p> <p>Dans le cadre de l'aménagement de son territoire, dans la volonté de proposer à ses administrés des équipements sportifs de qualité, dans l'accompagnement & le développement de son club de football, le SIVOM de la Giraudière souhaite transformer le terrain existant en terrain synthétique et moderniser l'ensemble des équipements du site.</p> <p>Les objectifs du projet :</p> <ul style="list-style-type: none">• Proposer un terrain praticable toute l'année• Réduire les couts d'entretien avec une démarche écologique (plus d'arrosage, changement de l'éclairage par de l'éclairage leds)• Permettre une fréquence d'utilisation (club & scolaires) encore plus importante• Retrouver une qualité de jeu, avec plus de confort et moins de risques de blessures• Conserver et augmenter l'attractivité du club <p>De ce constat de l'existant et de la volonté de proposer un équipement sportif de qualité, il a été décidé de réhabiliter le terrain existant en terrain synthétique et de mettre en œuvre une piste d'athlétisme « scolaire » en périphérie.</p>
Partenaires	Communes de Brussieu, Courzieu et Bessenay.

	Maitrise d'œuvre pour la définition technique du projet										
Coût prévisionnel	490 067 € HT										
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Mode de financement</th><th>Montant en € HT</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DETR 2021</td><td>192 000</td></tr> <tr> <td>Agence Nationale du Sport</td><td>98 013</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>200 054</td></tr> <tr> <td>Total</td><td>490 067</td></tr> </tbody> </table>	Mode de financement	Montant en € HT	DETR 2021	192 000	Agence Nationale du Sport	98 013	Autofinancement	200 054	Total	490 067
Mode de financement	Montant en € HT										
DETR 2021	192 000										
Agence Nationale du Sport	98 013										
Autofinancement	200 054										
Total	490 067										
Calendrier											
Indicateurs d'évaluation proposés											



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Ecologie-2021-1

Bassin d'orage et réseau de transfert

Emile Zola

Mise en conformité du système d'assainissement de L'Arbresle

Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle																	
Description de l'action	<p>Le système de collecte de L'Arbresle n'est pas conforme, de nombreux déversements d'eaux usées non traités sont constatés dans le milieu (Brévenne) et l'installation d'un bassin restitution stockage doit être conduite pour stocker provisoirement le temps de pluie et le restituer à la station de traitement des eaux usées de L'Arbresle une fois la pluie terminée.</p> <p>Cet équipement permettra de ne pas envoyer dans le milieu naturel 800 mètres cubes d'eaux usées mélangées aux eaux pluviales.</p>																	
Partenaires	<p>Ces travaux sont réalisés en collaboration étroite avec le SYRIBT, qui gère la Brévenne, milieu récepteur des eaux traitées sur la station d'épuration de L'Arbresle.</p>																	
Coût prévisionnel	<table border="1"><thead><tr><th>Nature des dépenses</th><th>Montant en € HT</th></tr></thead><tbody><tr><td>Travaux préparatoires, signalisation, sécurité, pompages</td><td>107 000</td></tr><tr><td>Génie civil - ouvrages - maçonnerie - réseaux VRD</td><td>1 085 000</td></tr><tr><td>Equipements - électricité - automatisme - supervision</td><td>251 000</td></tr><tr><td>Mise en route - essais de réception - récolements</td><td>22 000</td></tr><tr><td>Maitrise d'œuvre - 5%</td><td>73 250</td></tr><tr><td>Divers et imprévus - 5% poste 1-2-3-4</td><td>73 250</td></tr><tr><td>Total</td><td>1 611 500</td></tr></tbody></table>		Nature des dépenses	Montant en € HT	Travaux préparatoires, signalisation, sécurité, pompages	107 000	Génie civil - ouvrages - maçonnerie - réseaux VRD	1 085 000	Equipements - électricité - automatisme - supervision	251 000	Mise en route - essais de réception - récolements	22 000	Maitrise d'œuvre - 5%	73 250	Divers et imprévus - 5% poste 1-2-3-4	73 250	Total	1 611 500
Nature des dépenses	Montant en € HT																	
Travaux préparatoires, signalisation, sécurité, pompages	107 000																	
Génie civil - ouvrages - maçonnerie - réseaux VRD	1 085 000																	
Equipements - électricité - automatisme - supervision	251 000																	
Mise en route - essais de réception - récolements	22 000																	
Maitrise d'œuvre - 5%	73 250																	
Divers et imprévus - 5% poste 1-2-3-4	73 250																	
Total	1 611 500																	
Plan de financement	<table border="1"><thead><tr><th>Mode de financement</th><th>Montant en € HT</th></tr></thead><tbody><tr><td>DSIL 2021</td><td>322 300</td></tr><tr><td>Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse</td><td>273 600</td></tr><tr><td>Autofinancement</td><td>1 015 600</td></tr><tr><td>Total</td><td>1 611 500</td></tr></tbody></table>		Mode de financement	Montant en € HT	DSIL 2021	322 300	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse	273 600	Autofinancement	1 015 600	Total	1 611 500						
Mode de financement	Montant en € HT																	
DSIL 2021	322 300																	
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse	273 600																	
Autofinancement	1 015 600																	
Total	1 611 500																	
Calendrier	<p>Début des études d'exécution : avril 2021 Début des travaux : été 2021 Achèvement des travaux : fin 2022.</p>																	

Indicateurs d'évaluation proposés

Diminuer les rejets pollués au milieu naturel sans traitement



Ecologie-2021-2

Mise en conformité du système d'assainissement du Buvet

Maître d'ouvrage	Commune de communes du Pays de L'Arbresle																
Description de l'action	<p>La CCPA collecte et traite les eaux usées au sein de différentes stations d'épuration.</p> <p>Sur la commune de Lentilly, le secteur « IFFA », nom du lieudit, comporte de très nombreux défauts structurels et d'étanchéité. Ce réseau étant structurant ; un gainage du réseau permettrait de réduire de façon conséquentes l'intrusion d'eaux claires parasites permanentes dans les réseaux d'assainissement, toute en évitant le remplacement complet des réseaux. Un linéaire de 480 ml de gainage devra être ainsi posé sur les canalisations de diamètre Ø 500.</p> <p>Deux regards présentent également des défauts conséquents et devront être remplacés (EUg et EUi).</p> <p>Cette action permettra de réduire au moins 160 m³/j d'eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement.</p> <p>Au regard du dysfonctionnement évoqué et des travaux envisagés dans ce secteur, il est proposé de réaliser cet aménagement en Priorité 1, notamment du fait de la quantité d'eaux claires parasites supprimée.</p>																
Partenaires	<p>Ce projet est réalisé en partenariat avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Agence de l'Eau RMC - la DDT, et le service Eau et Nature - l'Office Français de la Biodiversité - le SYRIBT - la FDAAPPMA et l'AAPPMA - Réalités Environnement (maîtrise d'œuvre) - Les entreprises de travaux : Perret - Albertazzi - Eiffage 																
Coût prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Nature des dépenses</th> <th style="text-align: right;">Montant en € HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes d'exécution - ITV et curages</td> <td style="text-align: right;">3 000</td> </tr> <tr> <td>Travaux préparatoires - installation de chantier - pompage</td> <td style="text-align: right;">15 000</td> </tr> <tr> <td>Gainage de la conduite</td> <td style="text-align: right;">130 000</td> </tr> <tr> <td>Divers et imprévus</td> <td style="text-align: right;">19 000</td> </tr> <tr> <td>Maitrise d'œuvre</td> <td style="text-align: right;">3 000</td> </tr> <tr> <td>OPR</td> <td style="text-align: right;">3 000</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: right;">170 000</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des dépenses	Montant en € HT	Etudes d'exécution - ITV et curages	3 000	Travaux préparatoires - installation de chantier - pompage	15 000	Gainage de la conduite	130 000	Divers et imprévus	19 000	Maitrise d'œuvre	3 000	OPR	3 000	Total	170 000
Nature des dépenses	Montant en € HT																
Etudes d'exécution - ITV et curages	3 000																
Travaux préparatoires - installation de chantier - pompage	15 000																
Gainage de la conduite	130 000																
Divers et imprévus	19 000																
Maitrise d'œuvre	3 000																
OPR	3 000																
Total	170 000																

Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Mode de financement</th><th>Montant en € HT</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DETR Exceptionnelle 2021</td><td>51 000</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>119 000</td></tr> <tr> <td>Total</td><td>170 000</td></tr> </tbody> </table>		Mode de financement	Montant en € HT	DETR Exceptionnelle 2021	51 000	Autofinancement	119 000	Total	170 000
Mode de financement	Montant en € HT									
DETR Exceptionnelle 2021	51 000									
Autofinancement	119 000									
Total	170 000									
<ul style="list-style-type: none"> · Début des études de MOE : février-avril 2021 · Début des études d'exécution : mai-juin 2021 · Début des travaux : juillet - août 2021 · Achèvement des travaux : fin d'année 2021 										
<p>Indicateurs d'évaluation proposés</p> <p>Mettre en conformité les systèmes d'assainissement en limitant les pollutions non traitées renvoyées au milieu naturel en réduisant les eaux claires parasites présentes dans les réseaux</p>										



Ecologie-2021-3

Mise en conformité du système d'assainissement de Brussieu et de la Giraudière

Maître d'ouvrage	Commune de communes du Pays de L'Arbresle														
Description de l'action	<p>Afin de répondre à la mise en demeure relative au fonctionnement défaillant de la station d'épuration de la Giraudière, la CCPA a engagé un important programme de travaux : création d'une nouvelle station intercommunautaire, bassin d'orage, réseaux de transfert</p> <p>En 2018, un second volet d'études concernant les travaux de raccordement des effluents du bourg de Brussieu à la nouvelle station d'épuration de la Giraudière est confié à IRH.</p> <p>La station d'épuration actuelle du Bourg de Brussieu construite en 1965 et réhabilitée en 1997, est dans un état de vétusté avancée. Les travaux de transfert des effluents de Brussieu comprennent la démolition de l'actuelle station. Un phasage des travaux est à prévoir afin de maintenir une continuité de traitement.</p> <p>Le transfert des effluents de Brussieu à la nouvelle station de la Giraudière implique la création d'un réseau sur environ 1,3 km depuis le site de l'ancienne station d'épuration de Brussieu jusqu'au raccordement au réseau existant de la Giraudière. Ce transfert constitue la phase 1 des travaux prévus sur Brussieu.</p> <p>Après conduite du diagnostic périodique récemment confié au BE ALTEREO, la CCPA devra prévoir la démolition de la station de Brussieu et la création d'un bassin d'orage en lieu et place. Ces travaux, constitueront la phase 2 du projet et feront l'objet d'un dépôt de dossier de subvention dans un second temps.</p>														
Partenaires															
Coût prévisionnel	<table border="1"><thead><tr><th>Nature des dépenses</th><th>Montant en € HT</th></tr></thead><tbody><tr><td>Etudes d'exécution - piquetage</td><td>11 000</td></tr><tr><td>Travaux préparatoires - installation de chantier</td><td>18 000</td></tr><tr><td>Réseaux sous chaussée de RD</td><td>185 000</td></tr><tr><td>Réseaux en accotement de RD</td><td>141 000</td></tr><tr><td>Réseaux sous parcelle privée</td><td>18 000</td></tr><tr><td>Réseaux sous parcelle publique</td><td>6 000</td></tr></tbody></table>	Nature des dépenses	Montant en € HT	Etudes d'exécution - piquetage	11 000	Travaux préparatoires - installation de chantier	18 000	Réseaux sous chaussée de RD	185 000	Réseaux en accotement de RD	141 000	Réseaux sous parcelle privée	18 000	Réseaux sous parcelle publique	6 000
Nature des dépenses	Montant en € HT														
Etudes d'exécution - piquetage	11 000														
Travaux préparatoires - installation de chantier	18 000														
Réseaux sous chaussée de RD	185 000														
Réseaux en accotement de RD	141 000														
Réseaux sous parcelle privée	18 000														
Réseaux sous parcelle publique	6 000														

	<table border="1"> <tr> <td>Mise en route et contrôles</td><td>7 000</td></tr> <tr> <td>Divers et imprévus</td><td>38 600</td></tr> <tr> <td>Maitrise d'œuvre</td><td>15 000</td></tr> <tr> <td>Etudes préalables (topo, geotechnie, ITV, géoradar,...)</td><td>10 400</td></tr> <tr> <td>Total</td><td>450 000</td></tr> </table>	Mise en route et contrôles	7 000	Divers et imprévus	38 600	Maitrise d'œuvre	15 000	Etudes préalables (topo, geotechnie, ITV, géoradar,...)	10 400	Total	450 000
Mise en route et contrôles	7 000										
Divers et imprévus	38 600										
Maitrise d'œuvre	15 000										
Etudes préalables (topo, geotechnie, ITV, géoradar,...)	10 400										
Total	450 000										
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Mode de financement</th><th>Montant en € HT</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DSIL Exceptionnelle 2021</td><td>90 000</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>360 000</td></tr> <tr> <td>Total</td><td>450 000</td></tr> </tbody> </table>	Mode de financement	Montant en € HT	DSIL Exceptionnelle 2021	90 000	Autofinancement	360 000	Total	450 000		
Mode de financement	Montant en € HT										
DSIL Exceptionnelle 2021	90 000										
Autofinancement	360 000										
Total	450 000										
Calendrier	<p>Durée estimative des travaux : 4 mois</p> <p>Début des études d'exécution : juin 2021</p> <p>Début des travaux : juillet 2021</p> <p>Achèvement des travaux : avant le 31/12/2021.</p>										
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Mettre en conformité les systèmes d'assainissement en limitant les pollutions non traitées renvoyées au milieu naturel en réduisant les eaux claires parasites présentes dans les réseaux</p>										



Ecologie-2021-4

Mise en conformité du système d'assainissement de Dommartin

Maître d'ouvrage	Commune de communes du Pays de L'Arbresle
Description de l'action	<p>Le bassin versant Brévenne-Turdine est soumis à de fortes pressions polluantes. Il est, par ailleurs, classé en zone sensible à l'eutrophisation.</p> <p>Le système d'assainissement de Dommartin n'est pas conforme à la réglementation. Par ailleurs, l'arrêté d'exploitation de la station est caduc. En 2019, la CCPA a également reçu de la part de la DDT - police de l'eau, un rapport de manquement administratif pour ce système.</p> <p>Le système de collecte est constitué de réseaux majoritairement séparatifs et fonctionne principalement de manière gravitaire. Il compte 5 déversoirs d'orage. Les rejets des déversoirs d'orage s'effectuent tous directement dans le cours d'eau : Le Maligneux.</p> <p>En période de temps de pluie, les apports d'eaux pluviales dans le réseau de collecte conduisent à générer des déversements au droit de la majorité des déversoirs d'orage. La station est régulièrement en surcharge hydraulique, notamment en période de nappe haute.</p> <p>La route de Dardilly est équipée d'un collecteur principal unitaire relativement profond (notamment au droit du Foyer d'Accueil Médicalisé). Le réseau se situe entre 4 et 5 m de profondeur. La voirie est communale.</p> <p>Des antennes d'eaux pluviales ont été développées sur certaines partie de la route, notamment au droit des opérations d'urbanismes les plus récentes.</p> <p>Une antenne d'eaux pluviales est raccordée au réseau unitaire sur la partie amont. Par ailleurs, l'inspection nocturne réalisée dans le cadre de l'étude a permis de mettre en évidence des intrusions d'eaux claires parasites permanentes significatives en tête du réseau.</p> <p>L'action proposée au droit de la route de Dardilly consiste à finaliser ou rendre effective la mise en séparatif du secteur.</p> <p>Il est proposé dans un premier temps de réaliser des contrôles de branchements sur l'ensemble du secteur afin de juger de la séparativité des branchements, notamment de celui du Foyer d'Accueil Médicalisé, et d'engager une inspection télévisée sur la partie amont du réseau unitaire afin de juger de l'origine des eaux claires parasites permanentes constatées lors de l'inspection nocturne.</p> <p>Dans un second temps, il est proposé de déconnecter l'antenne eaux pluviales raccordé au réseau unitaire et de poursuivre la mise en séparatif sur la partie intermédiaire de la route.</p> <p>Sur le tronçon mis en séparatif, le collecteur unitaire sera conservé en l'état et converti en réseau d'eaux pluviales (205 ml). Il sera raccordé au réseau d'eaux pluviales de la route des Bois (RD77), moyennant la création d'une conduite sur</p>

	<p>40 ml (\varnothing300 mm Béton). Un réseau d'eaux usées sera créé en domaine public sur 250 ml (\varnothing315 mm PVC) sur la route de Dardilly.</p> <p>Le nombre de branchements à contrôler et à reprendre en domaine public est estimé à 18.</p> <p>A l'issue de ces travaux, le déversoir d'orage pourra être supprimé.</p> <p>Gains escomptés :</p> <p>Réduction des eaux claires parasites météoriques : 8 000 m³</p> <p>Réduction des eaux claires parasites permanentes : 20 m³ /j</p>																						
Partenaires	<p>Ce projet est réalisé en partenariat avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Agence de l'Eau RMC - la DDT, et le service Eau et Nature - l'Office Français de la Biodiversité - le SYRIBT - la FDAAPPMA et l'AAPPMA - Réalités Environnement (maîtrise d'œuvre) - Les entreprises de travaux : Perret - Albertazzi - Eiffage 																						
Coût prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="477 938 970 972">Nature des dépenses</th><th data-bbox="970 938 1462 972">Montant en € HT</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="477 983 970 1017">Etudes d'exécution</td><td data-bbox="970 983 1462 1017">5 000</td></tr> <tr> <td data-bbox="477 1028 970 1062">Canalisations de collecte</td><td data-bbox="970 1028 1462 1062">57 600</td></tr> <tr> <td data-bbox="477 1073 970 1107">Reprise de branchements</td><td data-bbox="970 1073 1462 1107">40 500</td></tr> <tr> <td data-bbox="477 1118 970 1152">PV travaux milieu urbain dense</td><td data-bbox="970 1118 1462 1152">50 000</td></tr> <tr> <td data-bbox="477 1163 970 1197">Réfection voirie</td><td data-bbox="970 1163 1462 1197">26 300</td></tr> <tr> <td data-bbox="477 1208 970 1242">Suppression du déversoir d'orage</td><td data-bbox="970 1208 1462 1242">1 000</td></tr> <tr> <td data-bbox="477 1253 970 1286">Divers et imprévus</td><td data-bbox="970 1253 1462 1286" style="text-align: center;">26 600</td></tr> <tr> <td data-bbox="477 1298 970 1331">Maitrise d'œuvre</td><td data-bbox="970 1298 1462 1331"></td></tr> <tr> <td data-bbox="477 1343 970 1376">OPR</td><td data-bbox="970 1343 1462 1376">3 000</td></tr> <tr> <td data-bbox="477 1388 970 1421">Total</td><td data-bbox="970 1388 1462 1421">210 000</td></tr> </tbody> </table>	Nature des dépenses	Montant en € HT	Etudes d'exécution	5 000	Canalisations de collecte	57 600	Reprise de branchements	40 500	PV travaux milieu urbain dense	50 000	Réfection voirie	26 300	Suppression du déversoir d'orage	1 000	Divers et imprévus	26 600	Maitrise d'œuvre		OPR	3 000	Total	210 000
Nature des dépenses	Montant en € HT																						
Etudes d'exécution	5 000																						
Canalisations de collecte	57 600																						
Reprise de branchements	40 500																						
PV travaux milieu urbain dense	50 000																						
Réfection voirie	26 300																						
Suppression du déversoir d'orage	1 000																						
Divers et imprévus	26 600																						
Maitrise d'œuvre																							
OPR	3 000																						
Total	210 000																						
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="477 1439 970 1473">Mode de financement</th><th data-bbox="970 1439 1462 1473">Montant en € HT</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="477 1484 970 1518">DSIL Exceptionnelle 2021</td><td data-bbox="970 1484 1462 1518">63 000</td></tr> <tr> <td data-bbox="477 1529 970 1563">AERMC</td><td data-bbox="970 1529 1462 1563">31 500</td></tr> <tr> <td data-bbox="477 1574 970 1608">Autofinancement</td><td data-bbox="970 1574 1462 1608">115 000</td></tr> <tr> <td data-bbox="477 1619 970 1653">Total</td><td data-bbox="970 1619 1462 1653">210 000</td></tr> </tbody> </table>	Mode de financement	Montant en € HT	DSIL Exceptionnelle 2021	63 000	AERMC	31 500	Autofinancement	115 000	Total	210 000												
Mode de financement	Montant en € HT																						
DSIL Exceptionnelle 2021	63 000																						
AERMC	31 500																						
Autofinancement	115 000																						
Total	210 000																						
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> · Début des études de MOE : février-avril 2021 · Début des études d'exécution : mai-juin 2021 · Début des travaux : juillet - août 2021 · Achèvement des travaux : fin d'année 2021 																						
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Mettre en conformité les systèmes d'assainissement en limitant les pollutions non traitées renvoyées au milieu naturel en réduisant les eaux claires parasites présentes dans les réseaux</p>																						



Ecologie-2021-5

Réseau de transfert des eaux pluviales du bourg vers le bassin Lafond Fleurieux-sur-L'Arbresle

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de L'Arbresle
Description de l'action	<p>Contexte : Le projet consiste en la dérivation d'un réseau d'eaux pluviales alimentant actuellement un écoulement nommé Dorieux. La commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle a réalisé son zonage pluvial en 2014. Cette étude a permis de comprendre le fonctionnement du territoire et de mettre en place quatre zones de gestion différenciée des eaux pluviales. Cette étude a également permis de constater que le territoire de Fleurieux-sur-l'Arbresle est exposé, lors d'évènements pluvieux intenses, à des dysfonctionnements liés aux eaux pluviales (érosion, ruissements, coulées de boues, inondations, etc.). Un dysfonctionnement a notamment été recensé au droit de la route du pont de Dorieux (RD70A), en aval de la RN7 (débordements de réseaux au droit de la traversée de la route du pont de Dorieux, provoquant des inondations). La dérivation des eaux pluviales conduira à termes à gérer un bassin versant de 50 ha sur le bassin de rétention de Lafond.</p> <p>Objectifs poursuivis : L'aménagement projeté doit permettre de réguler les eaux pluviales déviées vers le bassin de rétention. Par ailleurs, le dévoiement de l'écoulement doit permettre de libérer un espace pour l'aménagement d'une part, d'une plateforme destinée au stockage de sels de déneigement et d'engins pour le Conseil Départemental du Rhône, et d'autre part, d'un centre technique municipal.</p> <p>Nature et descriptif de l'opération : Le projet porte sur : </p> <ul style="list-style-type: none">• La création d'un réseau de transfert vers le Bassin de rétention de Lafond (sous voirie, chemin piétonnier enrobé et sous accotement de RN) sur un linéaire de 367 ml, sans aucune traversée de milieu naturel ;• La modification de la surverse du bassin de manière à utiliser la pleine capacité de celui-ci tout en conservant la revanche réglementaire minimale de 40 cm. Le volume de rétention sera porté à 4 420 m³ ;• La modification de l'occurrence de crue générée par le bassin qui passera de 20 ans (pour un BV de 28 ha), à une occurrence 30 ans (pour un BV augmenté de 22,30 ha soit 50,3 ha au final) ;• Aucune modification de l'ouvrage de rétention en soit (et donc pas de travaux de terrassement dans l'ouvrage), uniquement des ouvrages de Génie civil (ouvrage de fuite, surverse) et arrivées d'alimentation (canalisation redimensionnée, enrochements à l'exutoire 50 m² d'emprise au sol) ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Aucuns travaux sur les cours d'eau, zones humides ou boisements/bosquets du secteur d'étude et notamment sur le cours d'eau prenant source à l'aval du BR de Lafond ; • Le raccordement du bassin versant de Dorieux sur le Bassin de Rétention de Lafond conduira à modifier les conditions d'alimentation de l'écoulement Dorieux pour des évènements pluvieux intenses. Une alimentation préférentielle permanente sera conservée sur l'écoulement Dorieux. Evitant ainsi l'assèche de ce tronçon de cours d'eau. • Pas de défrichement prévu sur l'opération, puisque le linéaire concerné par les travaux ne présente pas de végétation arborée ou arbustive. 										
Partenaires											
Coût prévisionnel	Coût estimatif de l'opération : 350 000 € HT										
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Mode de financement</th><th>Montant en € HT</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DSIL Classique 2021</td><td>94 253</td></tr> <tr> <td>Fonds de concours commune</td><td>117 546</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>259 466</td></tr> <tr> <td>Total</td><td>471 265</td></tr> </tbody> </table>	Mode de financement	Montant en € HT	DSIL Classique 2021	94 253	Fonds de concours commune	117 546	Autofinancement	259 466	Total	471 265
Mode de financement	Montant en € HT										
DSIL Classique 2021	94 253										
Fonds de concours commune	117 546										
Autofinancement	259 466										
Total	471 265										
Calendrier	<p>Période : 2020-2021 Durée estimée des travaux : 6 mois Démarrage des travaux en décembre 2020 Fin des travaux en mai 2021</p>										
Indicateurs d'évaluation proposés											



Ecologie-2021-6

Réalisation d'un aménagement cyclable pour créer une continuité entre la gare du Charpenay à Lentilly et La Tour de Salvagny

Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle
Description de l'action	<p>L' objet de l' opération : Réalisation d' un aménagement cyclable pour créer une continuité entre la gare du Charpenay à Lentilly et La Tour de Salvagny.</p> <p>Contexte : La Communauté de Communes du Pays de L' Arbresle est aujourd' hui engagée dans l' élaboration d' un schéma directeur cyclable à l' échelle du Syndicat de l' Ouest Lyonnais, aux côtés de la CCVL, de la COPAMO et de la CCVG. En sus, elle ambitionne d' approfondir la démarche en concevant un schéma directeur vélo à son échelle et prenant en compte les besoins et les particularités de son territoire. Aujourd' hui, la CCPA possède peu d' infrastructures cyclables, ce qui ne permet pas de pratiquer en sécurité et ce qui n' incite pas au développement du vélo auprès de la population. Aussi, il est souhaité de promouvoir le vélo comme une solution de mobilité à part entière, dans ses aspects pratiques (aménagements) mais aussi de services et pédagogiques. La politique vélo de la CCPA est récente, initiée depuis 2020, et permet donc de projeter des aménagements efficents et qualitatifs pour répondre aux besoins exprimés par les habitants et usagers du territoire (collectifs, associations…).</p> <p>Les objectifs suivis : La gare du Charpenay est une des quatre gares présentes sur le territoire de la CCPA. Située à l' Est, elle est directement à proximité des limites administratives de La Tour de Salvagny, commune de la Métropole de Lyon desservie par les transports en commun et aménagée sur le plan cyclable. Une voie réservée aux modes actifs existe effectivement déjà côté Métropole jusqu' à la limite de la commune de La Tour de Salvagny. Le projet est de relier la gare du Charpenay à La Tour de Salvagny, en site protégé, afin de desservir la zone d' activité du Charpenay et favoriser l' usage des modes actifs sur ce secteur. Il s' agit d' un aménagement de près d' un kilomètre qui vient compléter la petite portion existante au-dessus de la gare. Cette continuité s' inscrit dans une réflexion globale d' intermodalité et de liaisons dynamique entre le centre de la commune de Lentilly et celui de La Tour de Salvagny. En effet, la commune de Lentilly a mis en place une voie réservée au niveau de son collège. Dans le cadre de sa programmation des travaux de voirie, la Communauté de Communes souhaite créer une voie dédiée entre le collège de Lentilly et la gare du Charpenay afin de compléter la continuité cyclable (projet qui fait l' objet d' un second dossier de demande de subvention DSIL).</p>

	La réalisation du projet permettra de créer une jonction entre ces différents aménagements et aux usagers de se déplacer de manière sécurisée												
Partenaires													
Coût prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature des dépenses</th><th>Montant en € HT</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Voie verte 1 - secteur Rue du parc d'Activités</td><td>229 772</td></tr> <tr> <td>Voie verte 2 - secteur Route du Charpenay</td><td>123 661</td></tr> <tr> <td>Total</td><td>353 433</td></tr> </tbody> </table>	Nature des dépenses	Montant en € HT	Voie verte 1 - secteur Rue du parc d'Activités	229 772	Voie verte 2 - secteur Route du Charpenay	123 661	Total	353 433				
Nature des dépenses	Montant en € HT												
Voie verte 1 - secteur Rue du parc d'Activités	229 772												
Voie verte 2 - secteur Route du Charpenay	123 661												
Total	353 433												
Plan de financement	<p>Le projet est en attente d'une réponse de l'Etat pour bénéficier du dispositif 1% paysage.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Mode de financement</th><th>Montant en € HT</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DSIL 2021 -30%</td><td>106 030</td></tr> <tr> <td>Subvention 1% Paysage - 50%</td><td>176 716</td></tr> <tr> <td>Autofinancement - CCPA - 20%</td><td>70 687</td></tr> <tr> <td>Total des travaux</td><td>353 433</td></tr> </tbody> </table>	Mode de financement	Montant en € HT	DSIL 2021 -30%	106 030	Subvention 1% Paysage - 50%	176 716	Autofinancement - CCPA - 20%	70 687	Total des travaux	353 433		
Mode de financement	Montant en € HT												
DSIL 2021 -30%	106 030												
Subvention 1% Paysage - 50%	176 716												
Autofinancement - CCPA - 20%	70 687												
Total des travaux	353 433												
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>État d'avancement de l'opération</th><th>Période envisagée</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Études préliminaires</td><td>Mi 2022</td></tr> <tr> <td>Projet de Date de signature du marché ou du bon de commande</td><td>Début 2023</td></tr> <tr> <td>Début des travaux</td><td>Début 2023</td></tr> <tr> <td>Fin des travaux</td><td>Mi 2023</td></tr> <tr> <td>Études préliminaires</td><td>Mi 2022</td></tr> </tbody> </table>	État d'avancement de l'opération	Période envisagée	Études préliminaires	Mi 2022	Projet de Date de signature du marché ou du bon de commande	Début 2023	Début des travaux	Début 2023	Fin des travaux	Mi 2023	Études préliminaires	Mi 2022
État d'avancement de l'opération	Période envisagée												
Études préliminaires	Mi 2022												
Projet de Date de signature du marché ou du bon de commande	Début 2023												
Début des travaux	Début 2023												
Fin des travaux	Mi 2023												
Études préliminaires	Mi 2022												
Indicateurs d'évaluation proposés	Km de piste cyclable créées												



Ecologie-2021-7

Réalisation d'un aménagement cyclable pour créer une continuité entre le collège de Lentilly et la gare du Charpenay

Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle
	<p>L'objet de l'opération : Réalisation d' un aménagement cyclable pour créer une continuité entre la gare du Charpenay à Lentilly et La Tour de Salvagny.</p> <p>Contexte : La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle est aujourd'hui engagée dans l'élaboration d' un schéma directeur cyclable à l' échelle du Syndicat de l'Ouest Lyonnais, aux côtés de la CCVL, de la COPAMO et de la CCVG. En sus, elle ambitionne d' approfondir la démarche en concevant un schéma directeur vélo à son échelle et prenant en compte les besoins et les particularités de son territoire. Aujourd' hui, la CCPA possède peu d' infrastructures cyclables, ce qui ne permet pas de pratiquer en sécurité et ce qui n' incite pas au développement du vélo auprès de la population. Aussi, il est souhaité de promouvoir le vélo comme une solution de mobilité à part entière, dans ses aspects pratiques (aménagements) mais aussi de services et pédagogiques. La politique vélo de la CCPA est récente, initiée depuis 2020, et permet donc de projeter des aménagements efficents et qualitatifs pour répondre aux besoins exprimés par les habitants et usagers du territoire (collectifs, associations…).</p> <p>Les objectifs suivis : La gare du Charpenay est une des quatre gares présentes sur le territoire de la CCPA. Située à l' Est, elle est directement à proximité des limites administratives de La Tour de Salvagny, commune de la Métropole de Lyon desservie par les transports en commun et aménagée sur le plan cyclable. Une voie réservée aux modes actifs existe effectivement déjà côté Métropole jusqu' à la limite de la commune de La Tour de Salvagny. Le projet est de relier la gare du Charpenay à La Tour de Salvagny, en site protégé, afin de desservir la zone d' activité du Charpenay et favoriser l' usage des modes actifs sur ce secteur. Il s' agit d' un aménagement de près d' un kilomètre qui vient compléter la petite portion existante au-dessus de la gare. Cette continuité s' inscrit dans une réflexion globale d' intermodalité et de liaisons dynamique entre le centre de la commune de Lentilly et celui de La Tour de Salvagny. En effet, la commune de Lentilly a mis en place une voie réservée au niveau de son collège. Dans le cadre de sa programmation des travaux de voirie, la Communauté de Communes souhaite créer une voie dédiée entre le collège de</p>
Description de l'action	

	Lentilly et la gare du Charpenay afin de compléter la continuité cyclable (projet qui fait l'objet d'un second dossier de demande de subvention DSIL). La réalisation du projet permettra de créer une jonction entre ces différents aménagements et aux usagers de se déplacer de manière sécurisée										
Partenaires											
Coût prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature des dépenses</th><th>Montant en € HT</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chemin des Molières</td><td>125 000</td></tr> <tr> <td>Raccordement entre le chemin de bois seigneur et le chemin des Molières</td><td>85 000</td></tr> <tr> <td>Total</td><td>210 000</td></tr> </tbody> </table>	Nature des dépenses	Montant en € HT	Chemin des Molières	125 000	Raccordement entre le chemin de bois seigneur et le chemin des Molières	85 000	Total	210 000		
Nature des dépenses	Montant en € HT										
Chemin des Molières	125 000										
Raccordement entre le chemin de bois seigneur et le chemin des Molières	85 000										
Total	210 000										
Plan de financement	<p>Le projet est en attente d'une réponse de l'Etat pour bénéficier du dispositif 1% paysage.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Mode de financement</th><th>Montant en € HT</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DSIL 2021 - 50%</td><td>105 000</td></tr> <tr> <td>Autofinancement - CCPA - 50%</td><td>105 000</td></tr> <tr> <td>Total des travaux</td><td>210 000</td></tr> </tbody> </table>	Mode de financement	Montant en € HT	DSIL 2021 - 50%	105 000	Autofinancement - CCPA - 50%	105 000	Total des travaux	210 000		
Mode de financement	Montant en € HT										
DSIL 2021 - 50%	105 000										
Autofinancement - CCPA - 50%	105 000										
Total des travaux	210 000										
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>État d'avancement de l'opération</th><th>Période envisagée</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Études préliminaires</td><td>Mi-2021</td></tr> <tr> <td>Projet de Date de signature du marché ou du bon de commande</td><td>Mi-2021</td></tr> <tr> <td>Début des travaux</td><td>2ème semestre 2021</td></tr> <tr> <td>Fin des travaux</td><td>2ème semestre 2021</td></tr> </tbody> </table>	État d'avancement de l'opération	Période envisagée	Études préliminaires	Mi-2021	Projet de Date de signature du marché ou du bon de commande	Mi-2021	Début des travaux	2ème semestre 2021	Fin des travaux	2ème semestre 2021
État d'avancement de l'opération	Période envisagée										
Études préliminaires	Mi-2021										
Projet de Date de signature du marché ou du bon de commande	Mi-2021										
Début des travaux	2ème semestre 2021										
Fin des travaux	2ème semestre 2021										
Indicateurs d'évaluation proposés	Km de piste cyclable créées										



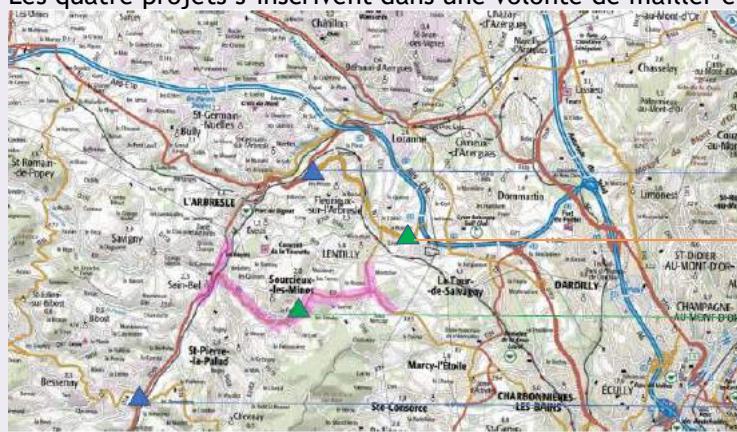
Ecologie-2021-8

Aménagements pour favoriser le covoitage

Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle
Description de l'action	<p>L'objet de l'opération : Développement des aménagements de covoitage sur la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle dans le cadre de la prise de compétence Mobilités (CCPA).</p> <p>Contexte : Consciente des caractéristiques de son territoire, péri-urbain à rural, topographiquement constraint, la CCPA souhaite se saisir de toutes les problématiques incombant à ses usagers sur la thématique des mobilités. Cela s'inscrit également dans sa prise de compétence Mobilités au 1er juillet 2021, date à laquelle l'EPCI sera Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire. Parmi les solutions qui peuvent être rapidement déployées par la CCPA, entrant dans son champ de compétences, et qui répondront à un besoin avéré, le covoitage a toute sa place. Dans ce contexte, le souhait est de développer les aménagements de covoitage, sécurisés, marqués, et complémentaires pour répondre au fort besoin de déplacement quotidien des habitants sur la CCPA et vers les collectivités limitrophes.</p> <p>Les objectifs suivis : Le projet global de développement des aménagements de covoitage sur le territoire doit permettre à terme de le mailler, suivant une logique d'enjeux de rabattement vers la Métropole de Lyon, vers les pôles d'attractivité de la CCPA (commerces, loisirs, pôles culturels et médicaux...) et vers les EPCI voisines. Ce projet permettra d'ancrer l'ambition de la CCPA de compter le covoitage comme une véritable solution de déplacement pour sa population, en mettant à disposition des aménagements adaptés, sécuritaires, et en communiquant autour du service et de son animation. En anticipation de l'élaboration d'un schéma directeur covoitage, la CCPA souhaite développer des aménagements efficents, dont la réponse à un besoin concret des usagers est avérée et sur des axes structurants.</p> <p>La création de nouvelles aires, ainsi que l agrandissement ou le réaménagement d'aires existantes, pourraient s'inscrire dans une démarche environnementale plus globale avec l'installation de panneaux photovoltaïques pour abriter l'aménagement, d'infrastructures de recharge pour véhicules/vélos électriques et de stationnements vélos pour favoriser l'intermodalité.</p>

Localisation :

Les quatre projets s'inscrivent dans une volonté de mailler efficacement le territoire.



Aire de covoiturage de Fleurieux connectée à l'A89

Aire de covoiturage du Charnenay pronosée

Aire de covoiturage de Sourcieux proposée

Aire de covoiturage de Bessenay

▪ Aménagement de l'aire de la Brévenne (Bessenay) :

L'aire de la Brévenne n'est pas un site propre, mais une requalification de certaines places de stationnement d'un parking stratégique. Ce parking est situé à l'intersection entre la RD389 et la D24 en direction du centre de Bessenay.

Il est idéalement situé pour rejoindre la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, de l'autre côté de La Giraudière (hameau à cheval sur 2 communes de la CCPA et 1 commune de la CCMDL), ou pour se diriger vers L'Arbresle.

Il s'agit aujourd'hui de 3 emplacements réservés au covoiturage, jouxtant un arrêt de bus. Dans le cadre de ce projet de développement des aménagements de covoiturage : le nombre d'emplacement augmentera pour passer à 5, cet espace fera l'objet d'un marquage spécifique, des panneaux harmonisés et officiels (modèle national) seront installés, et des services intermodaux pourront être ajoutés sur le parking (stationnement vélo notamment).

▪ Agrandissement de l'aire de Fleurieux :

L'aire existante a été aménagée en 2018 par la CCPA sur des parcelles constituées d'un délaissé non cadastré du domaine public routier national (RN7) et d'une parcelle sur le domaine privé de l'Etat. Elle permet de desservir directement l'A89 sur la dernière sortie gratuite. La parcelle fait environ 1330m² de surface et a permis d'aménager 23 places de parking.

Le projet d'agrandissement concerne les parcelles (en partie) au nord et au nord-est de l'aire existante. L'étude de ces emplacements entre en corrélation avec la recherche d'une emprise foncière dans le cadre de l'implantation d'une station multi-énergie GNV et électricité. La volonté est de développer cet aménagement afin de favoriser la multimodalité et les modes alternatifs à l'autosolisme et aux véhicules thermiques. Cela rentre également dans les réflexions engagées pour réduire les flux, notamment ceux traversant L'Arbresle.

L'extension serait l'occasion d'apporter de nouveaux services sur l'aire, comme mentionné précédemment : panneaux photovoltaïques pour abriter l'aménagement, infrastructures de recharge pour vélos électriques et stationnements vélos, casiers...

■ **Création de l'aire de Sourcieux :**

Le projet d'aire se trouve au niveau du rond-point d'entrée à Sourcieux-les-Mines, au sud-est de la commune. Il s'agit d'une parcelle au nord-est du rond-point, à l'intersection entre la Route de Sain-Bel (D7), axe routier présentant un important trafic, et Le Praslon (D7E).

Cette localisation répondrait au besoin de déplacements sur l'axe structurant de la route de Sain-Bel, et faciliterait les entrées et sorties grâce au rond-point. Il s'agit également d'un emplacement idéal dans une logique d'intermodalité puisqu'il est directement connecté à un arrêt de bus qui dessert Lyon (Gorges de Loup) et aux voies de déplacement mode doux (piétons, vélo) existantes et qui seront prochainement étendues (projet en cours).

Les parcelles appartiennent en grande partie au département, il y a donc une possibilité de développement progressif. Si la parcelle retenue ne convenait pas, il est possible d'étudier les trois parcelles ci-dessous en tenant compte de la réserve foncière correspondante.

Si la surface le permet, l'idéal serait de compléter l'aménagement avec des services d'intermodalité.

■ **Création de l'aire du Charpenay :**

La zone d'activité du Charpenay, à l'est de la commune de Lentilly, est propice à l'implantation d'une aire officielle de covoiturage. Il existe aujourd'hui du stationnement désorganisé à vocation de covoiturage, en raison de la proximité avec l'autoroute A89. Le projet d'aire permettrait de créer 25 places de stationnement dédiées au covoiturage, à proximité immédiate d'un rond-point et de l'entrée d'autoroute associée. La parcelle convoitée est au croisement du nouveau secteur résidentiel à l'ouest, de la zone d'activité au sud et à l'est, et de l'autoroute.

Partenaires

Coût prévisionnel

Nature des dépenses	Montant en € HT estimé
Aménagement à Fleurieux-sur-L'Arbresle)	100 000
Création à Sourcieux-les-Mines	100 000
Création à Charpenay	280 000
Réaménagement à Bessenay	20 000
Divers- et imprévus	25 000
Total	525 000

Le projet est en attente d'une réponse de l'Etat pour bénéficier du dispositif 1% paysage.

Plan de financement

Mode de financement	Montant en € HT
DSIL 2021	231 000
Autofinancement	294 000
Total des travaux	525 000

Calendrier

État d'avancement de l'opération	Période envisagée
Études préliminaires	2ème semestre 2021
Projet de Date de signature du marché ou du bon de commande	2ème semestre 2021
Début des travaux	Fin 2021
Fin des travaux	2024
Études préliminaires	2ème semestre 2021

Indicateurs d'évaluation proposés

Nombre de places de covoiturage réalisées



Ecologie-2021-9

Déploiement du stationnement vélo et du jalonnement associé

Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle
	<p>L'objet de l'opération : Déploiement du stationnement vélo et le jalonnement associé sur le territoire grâce au programme Alvéole et à la détermination stratégique des secteurs à enjeux.</p> <p>Contexte :</p> <p>La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle est aujourd'hui engagée dans l'élaboration d'un schéma directeur cyclable à l'échelle du Syndicat de l'Ouest Lyonnais, aux côtés de la CCVL, de la COPAMO et de la CCVG. En sus, elle ambitionne d'approfondir la démarche en concevant un schéma directeur vélo à son échelle et prenant en compte les besoins et les particularités de son territoire. Aujourd'hui, la CCPA possède peu d'infrastructures cyclables, ce qui ne permet pas de pratiquer en sécurité et ce qui n'incite pas au développement du vélo auprès de la population.</p> <p>Aussi, il est souhaité d'établir une stratégie, basée sur un diagnostic en cours d'élaboration, afin de promouvoir le vélo comme une solution de mobilité à part entière, dans ses aspects pratiques (aménagements) mais aussi de services et pédagogiques. La politique vélo de la CCPA est récente, initiée depuis 2020, et permet donc de projeter des actions efficientes et qualitatives pour répondre aux besoins exprimés par les habitants et usagers du territoire (collectifs, associations...). Parmi les services concernés, la question du stationnement vélo est primordiale. Le manque de stationnement avéré, l'obsolescence ou l'inadaptation des stationnements disponibles sur le territoire, associés au fort développement du vélo électrique (plus cher mais plus adapté à un territoire contraint topographiquement comme celui de la CCPA), alimentent les réflexions et poussent l'EPCI à projeter un maillage de son territoire en stationnements appropriés aux besoins locaux.</p> <p>La CCPA souhaite utiliser le programme Alvéole disponible jusqu'à la fin de l'année pour organiser un achat groupé de stationnements qualitatifs, abrités, voire sécurisés. Elle pourra ainsi mettre en place du stationnement dans les secteurs de son territoire considérés comme à enjeux, et permettre à ses communes de se munir de stationnements à moindre coût pour les espaces qu'elles souhaiteraient desservir mais qui ne seraient pas d'intérêt communautaire en participant financièrement à l'achat du stationnement.</p>
Description de l'action	Les objectifs suivis :

	<p>L'objectif est clair : permettre à chaque usager du territoire de pouvoir stationner son vélo à l'abri durant ses activités de loisirs, commerciales, professionnelles, ou pour la journée ou la nuit. Il s'agit de répondre au besoin de laisser son vélo dans un endroit dédié, sécurisé, couvert pour que le matériel ne subisse pas les intempéries, et cela pour des durées courtes ou longues. Ainsi, la CCPA est en train de déterminer les zones prioritaires à mailler, structurantes, et d'établir en concertation avec ses communes une liste des emplacements qu'elles souhaiteraient également desservir.</p> <p>Le nombre de stationnements nécessaires est estimé à 80, afin de desservir les pôles de loisirs, culturels, sportifs, administratifs, commerciaux ou agrégeant des services de proximité, scolaires, médicaux, ou intermodaux. La moyenne est de 6 places par infrastructure de stationnement, soit 480 places de stationnement vélo disponibles sur le territoire grâce à ce projet.</p> <p>Il s'agit de stationnements sécurisés et couverts (estimés à 25, soit environ 150 places), simplement couverts (estimés à 30, soit environ 180 places) voir des arceaux non-abrités dans le cadre du déconfinement (estimés à 25, soit environ 150 places).</p> <p>La CCPA étant également en train de s'engager dans une démarche de transition énergétique et écologique, le projet est soumis aux ambitions d'indépendance énergétique. Les stationnements couverts seront notamment éclairés par une alimentation photovoltaïque autant que possible, et toutes les opportunités d'intégrer ce projet dans une dynamique de durabilité seront étudiées.</p> <p>En sus des stationnements en eux-mêmes, le programme Alvéole participe au financement de services complémentaires vélo intégrés dans les plafonds de prime. La CCPA projette d'optimiser ses services en complétant certains espaces de stationnements structurants par des casiers, bornes de recharge pour Vélos à Assistance Électrique, du matériel d'auto-réparation, des stations de gonflage, ou encore des caméras de surveillance, si cela est opportun.</p>										
Partenaires											
Coût prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature des dépenses</th><th>Montant en € HT</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Stationnement sécurisés</td><td>1 013 333</td></tr> <tr> <td>Total</td><td>1 013 333</td></tr> </tbody> </table>	Nature des dépenses	Montant en € HT	Stationnement sécurisés	1 013 333	Total	1 013 333				
Nature des dépenses	Montant en € HT										
Stationnement sécurisés	1 013 333										
Total	1 013 333										
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Mode de financement</th><th>Montant en € HT</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DSIL 2021 - 25%</td><td>253 333</td></tr> <tr> <td>Alvéole - 45%</td><td>456 000</td></tr> <tr> <td>Autofinancement - CCPA - 30%</td><td>304000</td></tr> <tr> <td>Total</td><td>1 013 333</td></tr> </tbody> </table>	Mode de financement	Montant en € HT	DSIL 2021 - 25%	253 333	Alvéole - 45%	456 000	Autofinancement - CCPA - 30%	304000	Total	1 013 333
Mode de financement	Montant en € HT										
DSIL 2021 - 25%	253 333										
Alvéole - 45%	456 000										
Autofinancement - CCPA - 30%	304000										
Total	1 013 333										
Calendrier	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>État d'avancement de l'opération</td><td>Période envisagée</td></tr> <tr> <td>Études préliminaires</td><td>2ème trimestre 2021</td></tr> <tr> <td>Projet de Date de signature du marché ou du bon de commande</td><td>Mi-2021</td></tr> <tr> <td>Acquisition</td><td>Fin 2021 - Début 2022</td></tr> </tbody> </table>	État d'avancement de l'opération	Période envisagée	Études préliminaires	2ème trimestre 2021	Projet de Date de signature du marché ou du bon de commande	Mi-2021	Acquisition	Fin 2021 - Début 2022		
État d'avancement de l'opération	Période envisagée										
Études préliminaires	2ème trimestre 2021										
Projet de Date de signature du marché ou du bon de commande	Mi-2021										
Acquisition	Fin 2021 - Début 2022										
Indicateurs d'évaluation proposés											



Ecologie-2021-10

Renouvellement de la flotte de véhicules de la CCPA

Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle								
Description de l'action	<p>Contexte : Dans le cadre du renouvellement, du renforcement de sa flotte et de la réduction de l'impact de ses véhicules, la CCPA souhaite acquérir cinq nouveaux véhicules sur la période 2021 à 2023. Cela permettra à la collectivité de s'inscrire dans les prescriptions de la Loi d'Orientation des Mobilités de décembre 2019, incitant au verdissement des flottes. Certains véhicules de services nécessitent d'être renouvelés prochainement, et la CCPA est une collectivité en pleine expansion de par la prise de différentes compétences cette année, ce qui induit de nouveaux besoins en véhicules pour mener à bien ses missions.</p> <p>Les objectifs suivis : La stratégie de renouvellement de la flotte comprend l'acquisition entre 2021 et 2023 de cinq véhicules électriques. Il s'agit de véhicules à faibles émissions du type : - utilitaire Master ZE fg tr cf f3500 l2h2 r75 7 CV - 75 CH - CO2 0 g/km (Véhicule sans avance de bonus) - véhicule léger 5 places E-208 allure Moteur électrique 136ch (100 kW) Batterie 50 kWh 4 CV - 136 CH - CO2 0 g/km - véhicule léger 5 places Zoe intens r135-achat intégral-2020/Avec avance de bonus 4 CV - 135 CH - CO2 0 g/km - deux utilitaires Kangoo Electric maxi Gd Vol Gd Confort Achat intégral 7 CV - 60 CH - CO2 0 g/km (Véhicule avec avance de bonus)</p> <p>Tous ces véhicules rayonnent sur le territoire CCPA dans le cadre des missions des agents, et permettent aux services de réaliser leurs tâches et déplacements. Ces véhicules font donc peu de kilomètres par jour et seront stationnés majoritairement au siège et sur un site technique à proximité du siège, L'Archipel. Aujourd'hui, les seuls points de recharge électriques disponibles pour nos véhicules sont au siège. La CCPA possède d'ores et déjà 3 véhicules électriques. L'achat de ces véhicules complémentaires et permettant de renouveler les véhicules thermiques de la flotte prend également en compte le besoin en infrastructures de recharge complémentaires qui seront à installer sur les sites de stationnement.</p>								
Partenaires									
Coût prévisionnel	<table border="1"><thead><tr><th>Nature des dépenses</th><th>Montant en € HT estimé</th></tr></thead><tbody><tr><td>Master</td><td>54 017</td></tr><tr><td>E-208</td><td>28 978</td></tr><tr><td>Zoé</td><td>28 659</td></tr></tbody></table>	Nature des dépenses	Montant en € HT estimé	Master	54 017	E-208	28 978	Zoé	28 659
Nature des dépenses	Montant en € HT estimé								
Master	54 017								
E-208	28 978								
Zoé	28 659								

	Kangoo Electric	27 836								
	Kangoo Electric	27 836								
	Total	167 326								
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Mode de financement</th><th>Montant en € HT</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DETR 2021</td><td>100 396</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>66 930</td></tr> <tr> <td>Total des travaux</td><td>167 326</td></tr> </tbody> </table>		Mode de financement	Montant en € HT	DETR 2021	100 396	Autofinancement	66 930	Total des travaux	167 326
Mode de financement	Montant en € HT									
DETR 2021	100 396									
Autofinancement	66 930									
Total des travaux	167 326									
Calendrier	Réalisation de l'opération entre 2021 et 2022									
Indicateurs d'évaluation proposés	Economies d'énergies fossiles									



Ecologie-2021-11

Voirie avec enrobé végétal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de L'Arbresle														
Description de l'action	<p>La rue des terres blanches sur la commune de Savigny est une voie d' accès à la zone artisanale de la ponchonnière. Cette voirie, fortement sollicitée par le trafic des poids lourds est fortement dégradée et nécessite des travaux de renforcement. Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Communauté de Communes souhaite mettre en œuvre sur ce chantier une technique de revêtement innovant à bas de liant végétal. Historiquement, les enrobés routiers sont fabriqués à base de liant bitumineux issu du pétrole. A travers un procédé de fabrication innovant, les enrobés à base de liant végétal sont constitués de granulat et d' un liant à base de poix (issu des déchets de l' industrie du papier), qui remplace le liant bitumineux et qui donnent des résultats techniques aussi performants que des enrobés traditionnels.</p>														
Partenaires															
Coût prévisionnel	<table border="1"><thead><tr><th>Nature des dépenses</th><th>Montant en € HT</th></tr></thead><tbody><tr><td>Travaux préparatoires</td><td>9 357</td></tr><tr><td>Terrassement</td><td>15 064</td></tr><tr><td>Chaussée</td><td>146 270</td></tr><tr><td>Travaux divers</td><td>17 884</td></tr><tr><td>Assainissement eaux pluviales</td><td>3 075</td></tr><tr><td>Total</td><td>191 649</td></tr></tbody></table>	Nature des dépenses	Montant en € HT	Travaux préparatoires	9 357	Terrassement	15 064	Chaussée	146 270	Travaux divers	17 884	Assainissement eaux pluviales	3 075	Total	191 649
Nature des dépenses	Montant en € HT														
Travaux préparatoires	9 357														
Terrassement	15 064														
Chaussée	146 270														
Travaux divers	17 884														
Assainissement eaux pluviales	3 075														
Total	191 649														
Plan de financement	<table border="1"><thead><tr><th>Mode de financement</th><th>Montant en € HT</th></tr></thead><tbody><tr><td>DSIL 2021</td><td>57 495</td></tr><tr><td>Autofinancement</td><td>134 153</td></tr><tr><td>Total</td><td>191 649</td></tr></tbody></table>	Mode de financement	Montant en € HT	DSIL 2021	57 495	Autofinancement	134 153	Total	191 649						
Mode de financement	Montant en € HT														
DSIL 2021	57 495														
Autofinancement	134 153														
Total	191 649														
Calendrier	<p>Etudes : mai/juin 2021 Travaux : septembre 2021 Durée des travaux : 2 mois</p>														
Indicateurs d'évaluation proposés	Utilisation de matériaux bio-sourcés														



Ecologie-2021-12

Rénovation de la salle Claude Terrasse

Maître d'ouvrage	Commune de L'Arbresle								
Description de l'action	<p>La salle des fêtes C. TERRASSE, située route de Paris, a été bâtie en 1983 et a été rénovée en 2009 suite à des inondations. Il s'agit d'un bâtiment de plain-pied, utilisé comme salle de spectacle et de conférence. La salle de spectacle est conçue pour recevoir au maximum 925 personnes. Ce bâtiment est un établissement recevant du public (ERP) de type L et catégorie 2.</p> <p>Cet équipement est très utilisé pour la saison culturelle (environ 8 spectacles/an), mais également pour les manifestations d'envergure des associations (lotos, repas dansants, réveillon solidaire etc…), les spectacles de fin d'année des établissements scolaires (théâtre, danse, chorale), ainsi que pour la tenue de différents forums.</p> <p>La salle Claude Terrasse a fait l'objet de travaux importants en 2019-2020 :</p> <ul style="list-style-type: none">- mise en accessibilité PMR de la salle et de la scène,- rénovation du système de chauffage mise en place d'un système de rafraîchissement d'air (osmoseur) pour un meilleur confort thermique l'été <p>Deux de ses trois toitures terrasse ont été rénovées durant ces travaux. Il s'agit en 2021 de rénover la troisième toiture terrasse (située au-dessus des vestiaires) et le puits de lumière (skydome) de la toiture terrasse située au-dessus de la cuisine qui présente des fuites à l'eau et à l'air.</p> <p>De plus, afin de faire évoluer le matériel énergivore mis à disposition, la chambre froide, obsolète doit être changée.</p> <p>Ces travaux rentrent dans une logique plus vaste de rénovation thermique et énergétique du patrimoine bâti communal. Ainsi, d'autres travaux vont être programmés au-delà de 2022 pour le changement de l'ensemble des huisseries, le passage en LED des éclairages et l'isolation par l'extérieur des façades.</p>								
Partenaires	La commune de Courzieu est accompagnée par le SYDER.								
Coût prévisionnel	Les travaux de rénovation s'élèvent à 53 643,62 €HT								
Plan de financement	<table border="1"><thead><tr><th>Mode de financement</th><th>Montant en € HT</th></tr></thead><tbody><tr><td>DSIL Rénovation 2021</td><td>26 822</td></tr><tr><td>Autofinancement</td><td>6 808</td></tr><tr><td>Total</td><td>53 644</td></tr></tbody></table>	Mode de financement	Montant en € HT	DSIL Rénovation 2021	26 822	Autofinancement	6 808	Total	53 644
Mode de financement	Montant en € HT								
DSIL Rénovation 2021	26 822								
Autofinancement	6 808								
Total	53 644								
Calendrier	Les travaux seront mis en œuvre dès l'attribution de la subvention pour une mise en route durant l'été ou l'automne 2021.								
Indicateurs d'évaluation proposés	Réduction des consommations énergétiques								



Ecologie-2021-13

Réhabilitation de la salle polyvalente

Maître d'ouvrage	Commune de Courzieu
Description de l'action	<p>La salle polyvalente de Courzieu, d'une jauge de 1 000 personnes est une infrastructure de première importance sur la commune et sur le territoire. Elle est constamment utilisée en journée et soirée pour des activités sportives, culturelles, associatives, communales ou encore privées. Elle est également utilisée par les scolaires et prêtée à des associations sportives de communes voisines (Basket de Bessenay etc)</p> <p>Dotée d'une grande cuisine et équipée de vaisselles, de chambres froides, c'est un lieu très prisé pour toutes les manifestations d'envergure : repas d'association (football, fête des classes, repas des anciens, mariages etc etc).</p> <p>Son acoustique est également de très bonne qualité ce qui en fait un lieu demandé aussi pour des concerts et notamment pour le festival de Fanfare organisée périodiquement par la fanfare l'Arc en Ciel de Vaugneray par exemple.</p> <p>Polyvalente, elle permet la pratique de nombreux sports indoor : Handball, Basket, Tennis, Badminton, plus récemment du roller, foot en salle et entraînement des footballeurs lorsque la météo extérieure n'est pas favorable.</p> <p>Construite il y a plus de vingt ans maintenant et avec les normes de l'époque, ce bâtiment a besoin de réhabilitation et d'amélioration thermique et énergétique.</p> <p>Un devis global a été demandé et est joint à ce dossier. Le montant étant important, la commune ne réalisera pas le poste 4 (rideaux et stores) pour se concentrer sur les autres postes plus urgents et ne pourra réaliser ces travaux que si elle est fortement accompagnée par l'aide de l'état et des autres collectivités.</p> <p>Le premier poste consistera à remplacer tout d'abord tout l'éclairage, aujourd'hui constitué de néons énergivores et couteux à l'entretien, par des éclairages LED bien plus économies. (43 000 € HT - 51 600 € TTC)</p> <p>Ensuite, le pilotage du chauffage, sa régulation, devra être revu de façon à ne chauffer que lorsque cela est vraiment utile. Aujourd'hui trop de gaspillage a lieu du fait de l'absence d'une telle régulation. (10 000 € HT - 12 000 € TTC)</p> <p>L'isolation du toit plat n'est plus optimum et des gouttières apparaissent, il convient donc de réhabiliter toute la toiture, base d'une bonne isolation thermique, avec les nouveaux matériaux du moment, bien plus efficaces. Les problèmes d'étanchéités se régleront par la même occasion.</p> <p>La zone des vestiaires et sanitaires n'a jamais été refaite depuis 20 ans, l'humidité des douches a détériorée fortement les parois et la faïence sur une des deux salles de douche. Il y a lieu de réhabiliter ce secteur. (7 000 € HT - 8 400 € TTC)</p> <p>Enfin, les façades côté parking et côté route sont fortement dégradées et un ravalement est nécessaire pour maintenir le bâtiment en bon état. Le changement des couvertines par la pose de modèle plus larges, assurera une meilleure longévité à la nouvelle façade. Une sécurisation et mise aux normes des toits est également nécessaire lors de la même opération (48 000 € HT - 57 600 € TTC)</p>
Partenaires	

Coût prévisionnel	Nature des dépenses	Montant en € HT
	Chauffage ventilation	10 000
	Électricité	43 000
	Vestiaire reprise étanchéité	7 000
	Façades	48 000
	Toitures : isolation étanchéité	196 000
	Honoraires	56 325
	Total	360 325
Plan de financement	Mode de financement	Montant en € HT
	DETR 2021	101 130
	DSIL 2020	144 130
	Appel à projet 2019 - 2020	43 000
	Autofinancement	72 065
	Total	360 325
Calendrier	Les travaux seront mis en œuvre pour s'achever en mars 2022.	
Indicateurs d'évaluation proposés	Réduction de consommation énergétique après travaux	



Ecologie-2021-14

Changement du système de chauffage de l'école maternelle

Maître d'ouvrage	Commune de Courzieu								
Description de l'action	<p>Courzieu est dotée de deux grands bâtiments d'école, l'un pour l'école maternelle sur le haut du bourg et l'autre dans le centre pour les primaires. Ces bâtiments sont chauffés grâce à un chauffage central au fioul domestique. La chaudière de l'école maternelle est sous dimensionnée et très vieille, elle fonctionne en quasi-permanence lors d'épisodes froids et est donc très énergivore et polluante.</p> <p>À la suite d'une analyse et un conseil réalisé il y a quelques temps par le SYDER dans le cadre des conseillers en énergie partagée (CEP) et reconfirmée récemment par un technicien du même syndicat, il apparaît opportun de changer le système par une chaudière à granulés de bois.</p> <p>Il s'agit en effet d'une énergie renouvelable, les locaux sont adaptés et les économies attendues sont substantielles, de l'ordre d'au moins 30%. Ces économies seront mesurées.</p> <p>Plusieurs devis ont été demandés à des entreprises locales et celui présentant le meilleur rapport qualité/prix est joint à ce dossier.</p> <p>Le projet est urgent et prêt à démarrer car la chaudière actuelle est en fin de vie et ne fonctionne que grâce à la surveillance accrue de notre adjoint aux bâtiments dont c'est par chance le métier.</p>								
Partenaires	La commune de Courzieu est accompagnée par le SYDER.								
Coût prévisionnel	La dépose de la chaudière actuelle et l'installation d'une chaudière aux granulés représente des travaux d'un total de 34 042€ HT.								
Plan de financement	<table border="1"><thead><tr><th>Mode de financement</th><th>Montant en € HT</th></tr></thead><tbody><tr><td>DSIL Rénovation 2021</td><td>27 234</td></tr><tr><td>Autofinancement</td><td>6 808</td></tr><tr><td>Total</td><td>34 042</td></tr></tbody></table>	Mode de financement	Montant en € HT	DSIL Rénovation 2021	27 234	Autofinancement	6 808	Total	34 042
Mode de financement	Montant en € HT								
DSIL Rénovation 2021	27 234								
Autofinancement	6 808								
Total	34 042								
Calendrier	Les travaux seront mis en œuvre dès l'attribution de la subvention pour une mise en route en septembre 2021 du nouveau mode de chauffage.								
Indicateurs d'évaluation proposés	Production d'énergie renouvelable								



Ecologie-2021-15

Rénovation globale de l'école Bernard Clavel

Maître d'ouvrage	Commune de Dommartin
Description de l'action	<p>L'école Bernard Clavel de Dommartin est composée de différents bâtiments construits à des périodes successives.</p> <p>Pour mémoire, une tranche de rénovation a été réalisée en 2020, par le remplacement des huisseries sur la façade Ouest</p> <p>Dans le cadre de l'optimisation des dépenses liées à l'énergie, il est envisagé dans un premier lot, la rénovation énergétique des bâtiments, autour des axes ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'étude du mode de chauffage : L'actuel est tout électrique, avec un budget annuel de consommation électrique de l'ordre de 55k€- La toiture : Selon les bâtiments, la charpente est traditionnelle ou industrielle sans pare-pluie.- L'isolation par laine de verre a été déplacée/déposée, et n'est plus efficace.- Les câblages réseaux posés successivement courrent dans toutes les combles, sans aucun chemin de câbles.- La surface de toiture globale pourrait permettre sur certaines parties, une implantation de panneaux photovoltaïques (étude en cours avec le SYDER) <p>Sous la forme d'un deuxième lot, le projet comprend également la rénovation de la cour de l'école Bernard Clavel. Cette deuxième étape du projet s'inscrit dans ma même démarche de transition écologique et vient la compléter.</p> <p>Actuellement, la cour de récréation est composée presque exclusivement de matériaux inadaptés au phénomène de réchauffement climatique et aux épisodes récurrents de canicule (revêtement bitumeux, murs en bétons, etc…).</p> <p>Il est ainsi envisagé les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une végétalisation de cet espace favorisant les ombrages pour une meilleure régulation des températures au sol, et des plantations d'arbres protégeant enfants et adultes du soleil.- La mise en place de revêtements de sol anti-réverbération et absorbant l'eau de pluie afin de réduire les phénomènes de ruissellement.- Un aménagement de la cour utilisant des matériaux écologiquement responsables.- La création d'un parcours d'exploration favorisant l'éducation des élèves à l'environnement et à l'acquisition des habitudes écoresponsables.- L'installation de végétaux garantissant la biodiversité, comme par exemple des plantations à insectes. <p>Dans un troisième lot, la poursuite de l'aménagement numérique et informatique de l'école avec notamment l'aménagement d'une salle de création numérique</p>
Partenaires	ADEME - SYDER - ALTE 69 : soutien technique ETAT - REGION - DEPARTEMENT : aide au financement

Coût prévisionnel	CCPA : passation des marchés Environ 900 000 €HT	
Plan de financement	Mode de financement	Montant en € HT
	DSIL Classique 2021	180 000
	Autofinancement	
	Total	900 000
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats de l' étude AMO attendus pour fin Q3/2021. - Lancement du marché Rénovation Ecole Bernard Clavel de Dommartin Q1/2022, pour notification fin Q2/2022. - Lancement des travaux Ecole Q3/2022, pour une fin de chantier estimé en Q2-Q3/2023. 	
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Réduction des consommations énergétiques Production d'énergie renouvelable</p>	



Ecologie-2021-16

Rénovation globale de la mairie

Maître d'ouvrage	Commune de Dommartin												
Description de l'action	<p>La nouvelle mairie de Dommartin a été construite en 1994, mis en service en 1995. Dans le cadre de l'optimisation des dépenses énergétiques, il est envisagé la rénovation globale du bâtiment de la mairie comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none">- étude de changement du mode de chauffage/climatisation (actuellement Gaz et groupe climatisation sur toiture)- réorganisation des bureaux pour une optimisation du chauffage/refroidissement des espaces de travail des agents- isolation extérieure- étanchéité/isolation toiture (verrière en point haut, fuite d'eau)- mise en œuvre de système d'ombrage type brise soleil sur façade Ouest (problème de chaleur l'été en salle du conseil/salle des mariages)												
Partenaires	ADEME - SYDER - ALTE 69 : soutien technique ETAT - REGION - DEPARTEMENT : aide au financement CCPA : passation et suivi des marchés												
Coût prévisionnel	Environ 600 000 €HT.												
Plan de financement	<table border="1"><thead><tr><th>Mode de financement</th><th>Montant en € HT</th></tr></thead><tbody><tr><td>DSIL Classique 2021</td><td>120 000</td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>Autofinancement</td><td></td></tr><tr><td>Total</td><td>600 000</td></tr></tbody></table>	Mode de financement	Montant en € HT	DSIL Classique 2021	120 000					Autofinancement		Total	600 000
Mode de financement	Montant en € HT												
DSIL Classique 2021	120 000												
Autofinancement													
Total	600 000												
Calendrier	Résultats de l'étude AMO attendus pour fin Q3/2021. Lancement du marché Rénovation Energétique Mairie Dommartin Q1/2022, pour notification fin Q2/2022. Lancement des travaux Mairie Q3/2022, pour une fin de chantier estimé en Q2-Q3/2023.												
Indicateurs d'évaluation proposés	Réduction des consommations énergétiques												



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Ecologie-2021-17

Isolation et réfection de la toiture de l'école maternelle publique du Petit Prince

Maître d'ouvrage	Commune de Savigny
Description de l'action	<p>Contexte : L'école maternelle a été construite en 1986 et compte une surface de toiture de 588m². Ce bâtiment n'a fait l'objet d'aucune rénovation depuis sa construction, et ne correspond plus aux recommandations en vigueur. De plus, cette isolation se trouve aujourd'hui très dégradée par l'usure du temps, mais aussi par la présence de rongeurs et des dégâts des eaux suite à des fuites au niveau de la toiture.</p> <p>Les consommations d'énergie (électrique) de ce bâtiment sont supérieures aux références de ce type de locaux : la consommation actuelle est de 157 kWh/m² (référence de 119 kWh/m² pour les locaux d'enseignement - source CEREN 2013).</p> <p>La faiblesse de l'isolation de ce bâtiment se traduit aussi par des températures élevées dans les locaux lors des fortes chaleurs estivales.</p> <p>La configuration du bâtiment avec des plafonds sous rampants n'offre pas de comble sous les toits, ce qui nécessitera la dépose de la toiture pour refaire l'isolation. Le modèle de tuiles n'étant plus produit, celles-ci seront changées.</p> <p>Objectifs poursuivis : Ce projet vise à refaire toute l'isolation de la toiture de ce bâtiment de façon à réduire les consommations d'énergie et améliorer le confort des occupants, tant l'hiver que l'été. Cela se fera par la dépose de la toiture qui sera donc entièrement refaite. Les bandeaux actuellement en mauvais état seront aussi changés. Nous espérons une diminution de 20% à 25% au moins des coûts de chauffage.</p> <p>Nature et descriptif de l'opération : Les travaux consisteront à déposer toute la toiture et à poser une nouvelle isolation répondant aux normes actuelles. Ensuite, la toiture sera entièrement refaite avec des tuiles neuves. Les joints de toiture seront repris pour assurer une bonne étanchéité et les bandeaux en mauvais état seront changés. Les travaux seront réalisés en période de beau temps. Et, s'agissant d'un établissement scolaire, ils ne pourront avoir lieu que durant une période de vacances. Nous les prévoyons donc pour juillet ou août de l'année 2021 ou 2022, selon la disponibilité des artisans</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Le montant total des travaux d'isolation et de rénovation de la toiture s'élève à 82 852€ HT.

Plan de financement	Mode de financement	Montant en € HT
	Etat (DETR, DSIL 2021)	30% 24 795
	Conseil Régional AURA	50 % 41 326
	Autofinancement	20% 16 531
	Total	82 852
Calendrier	Les travaux seront réalisés sur la période estivale de juillet ou août 2021 ou 2022 selon la disponibilité des artisans.	
Indicateurs d'évaluation proposés	Réduction de consommation énergétique après travaux	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Ecologie-2021-18

Isolation et rénovation de bâtiments communaux

Maître d'ouvrage	Commune de Eveux								
Description de l'action	<p>Ce projet concerne la rénovation énergétique des bâtiments : pôle Mairie (mairie, salle des fêtes, médiathèque, local associatif) et l'école. Ces locaux sont vieillissants, l'isolation, les émetteurs de chaleur et les systèmes de ventilation ne sont plus adaptés. Une étude de préfaisabilité a été faite fin 2020 par l'Agence Locale de la Transition Energétique du Rhône (ALTE 69). Le résultat pour le pôle mairie a été rendu et celui de l'école devrait être prochainement réalisé.</p> <p>Pour le pôle mairie, le scénario proposé par ALTE 69 préconise :</p> <ul style="list-style-type: none">- le remplacement de la chaudière gaz par une chaudière bois,- la rénovation des menuiseries, isolation toiture et remplacement des ventiloconvecteurs,- l'isolation thermique des murs par l'extérieur (ITE) et l'installation de panneaux photovoltaïques,- la prise en compte du confort d'été dans le programme de rénovation.								
Partenaires	Accompagnement technique par l'Agence Locale de la Transition Energétique du Rhône								
Coût prévisionnel	Cout prévisionnel : 290 000 € HT								
Plan de financement	<table border="1"><thead><tr><th>Mode de financement</th><th>Montant en € HT</th></tr></thead><tbody><tr><td>DSIL 2021</td><td>145 000</td></tr><tr><td>Autofinancement</td><td>145 000</td></tr><tr><td>Total</td><td>290 000</td></tr></tbody></table>	Mode de financement	Montant en € HT	DSIL 2021	145 000	Autofinancement	145 000	Total	290 000
Mode de financement	Montant en € HT								
DSIL 2021	145 000								
Autofinancement	145 000								
Total	290 000								
Calendrier	La consultation de la maîtrise d'œuvre est en cours								
Indicateurs d'évaluation proposés	Réduction de consommation énergétique après travaux								



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Ecologie-2021-19

Réfection de la toiture de la mairie et installation de panneaux photovoltaïques

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Germain-Nuelles	
Description de l'action	La commune de Bibost souhaite s'engager dans la production d'énergie renouvelable avec l'installation de panneaux photovoltaïques à l'occasion de la réfection de la toiture de la mairie.	
Partenaires	Accompagnement technique par le SYDER	
Coût prévisionnel	L'investissement de la réfection de la toiture de la mairie et l'installation de panneaux solaires photovoltaïques s'élève à 62 990 € HT.	
Plan de financement	Mode de financement	Montant en € HT
	DSIL 2021	20 000
	Autofinancement	42 990
	Total	62 990
Calendrier	Réalisation des travaux en 2021 ou au plus tard en 2022	
Indicateurs d'évaluation proposés	Réduction de consommation énergétique après travaux Production d'électricité renouvelable	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Ecologie-2021-20

Rénovation énergétique globale du centre d'animation

Maître d'ouvrage	Commune de Lentilly												
Description de l'action	<p>La Commune envisage une rénovation énergétique globale du centre d'animation (salle de fêtes) qui a été bâti il y a 40 ans environ. Les travaux envisagés consistent à installer des faux plafonds pour renforcer l'isolation en toiture, faire une isolation par l'extérieur et remplacer les fenêtres.</p> <p>L'investissement a été estimé à 222 000€ dans le cadre d'une analyse d'opportunité énergétique réalisée récemment par l'ALTE69, étude soutenue financièrement par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL).</p>												
Partenaires	L'ALTE69 a réalisé une analyse d'opportunité énergétique du bâtiment, et une estimation du cout												
Coût prévisionnel	222 000 € HT												
Plan de financement	<table border="1"><thead><tr><th>Mode de financement</th><th>Montant en € HT</th></tr></thead><tbody><tr><td>DSIL 2021</td><td>111 000</td></tr><tr><td>Région AURA</td><td>30 000</td></tr><tr><td>Département du Rhône</td><td>36 600</td></tr><tr><td>Autofinancement</td><td>44 400</td></tr><tr><td>Total</td><td>222 000</td></tr></tbody></table>	Mode de financement	Montant en € HT	DSIL 2021	111 000	Région AURA	30 000	Département du Rhône	36 600	Autofinancement	44 400	Total	222 000
Mode de financement	Montant en € HT												
DSIL 2021	111 000												
Région AURA	30 000												
Département du Rhône	36 600												
Autofinancement	44 400												
Total	222 000												
Calendrier	Marché pour les travaux au 4e trimestre 2021 Démarrage des travaux 1er trimestre 2022 - Fin des travaux 3e trimestre 2022												
Indicateurs d'évaluation proposés	Réduction des consommations énergétiques												



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Ecologie-2021-21

Rénovation énergétique de la mairie

Maître d'ouvrage	Commune de Lentilly										
Description de l'action	<p>La Commune envisage une rénovation énergétique partielle de la Mairie, bâtiment ancien construit au début du XXème siècle. Les travaux envisagés consistent à remplacer les fenêtres, optimiser la régulation du chauffage, calorifuger les réseaux et remplacer les sources lumineuses.</p> <p>L'investissement a été estimé à 57 600€ dans le cadre d'une analyse d'opportunité énergétique réalisée récemment par l'ALTE69, étude soutenue financièrement par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL).</p>										
Partenaires	L'ALTE69 a réalisé une analyse d'opportunité énergétique du bâtiment, et une estimation du cout										
Coût prévisionnel	57 600 € HT										
Plan de financement	<table border="1"><thead><tr><th>Mode de financement</th><th>Montant en € HT</th></tr></thead><tbody><tr><td>DSIL Rénovation 2021</td><td>23 040</td></tr><tr><td>Département du Rhône</td><td>11 520</td></tr><tr><td>Autofinancement</td><td>23 040</td></tr><tr><td>Total</td><td>57 600</td></tr></tbody></table>	Mode de financement	Montant en € HT	DSIL Rénovation 2021	23 040	Département du Rhône	11 520	Autofinancement	23 040	Total	57 600
Mode de financement	Montant en € HT										
DSIL Rénovation 2021	23 040										
Département du Rhône	11 520										
Autofinancement	23 040										
Total	57 600										
Calendrier	Marché pour les travaux au 4e trimestre 2021 Démarrage des travaux 1er trimestre 2022 - Fin des travaux 2e trimestre 2022										
Indicateurs d'évaluation proposés	Réduction des consommations énergétiques										



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Ecologie-2021-22

Installation de panneaux photovoltaïque sur la toiture de la nouvelle école

Maître d'ouvrage	Commune de Lentilly										
Description de l'action	<p>La Commune envisage d'installer un générateur photovoltaïque sur la toiture de la nouvelle école dont les deux pans de toit présentent une orientation et une pente favorable.</p> <p>Cette installation serait composée d'environ 580m² de panneaux solaires pour une puissance de 97kWc environ et une production annuelle estimée à 110 000kWh.</p> <p>L'investissement a été estimé à 124 000€ dans le cadre d'une étude de faisabilité réalisée en décembre 2020 par le bureau d'études Cythélia Energie, étude soutenue financièrement par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) à l'issue d'une analyse d'opportunité réalisée par l'ALTE69.</p>										
Partenaires	ALTE69 : réalisation d'une analyse d'opportunité Cythélia : Maitrise d'œuvre										
Coût prévisionnel	124 000 € HT										
Plan de financement	<table border="1"><thead><tr><th>Mode de financement</th><th>Montant en € HT</th></tr></thead><tbody><tr><td>DSIL Exceptionnelle 2021</td><td>37 200</td></tr><tr><td>Département du Rhône</td><td>24 800</td></tr><tr><td>Autofinancement</td><td>62 000</td></tr><tr><td>Total</td><td>124 000</td></tr></tbody></table>	Mode de financement	Montant en € HT	DSIL Exceptionnelle 2021	37 200	Département du Rhône	24 800	Autofinancement	62 000	Total	124 000
Mode de financement	Montant en € HT										
DSIL Exceptionnelle 2021	37 200										
Département du Rhône	24 800										
Autofinancement	62 000										
Total	124 000										
Calendrier	<p>Etude raccordement au réseau au 4eme trimestre 2021</p> <p>Marché pour les travaux au 1e trimestre 2022</p> <p>Travaux été 2022</p>										
Indicateurs d'évaluation proposés	Production d'énergie renouvelable										



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Ecologie-2021-23

Amélioration du système de ventilation du bâtiment « La Passerelle »

Maître d'ouvrage	Commune de Lentilly										
Description de l'action	<p>La Commune envisage une reprise du système de ventilation afin d'améliorer le renouvellement de la qualité de l'air et obtenir un meilleur rafraîchissement de la salle de spectacle et de la médiathèque.</p> <p>Le bâtiment a été construit récemment et mis en service en 2010 mais des problèmes récurrents liés à la ventilation et au rafraîchissement nécessitent une intervention sur le système de ventilation.</p>										
Partenaires											
Coût prévisionnel	120 000 € HT										
Plan de financement	<table border="1"><thead><tr><th>Mode de financement</th><th>Montant en € HT</th></tr></thead><tbody><tr><td>DSIL Exceptionnelle 2021</td><td>36 000</td></tr><tr><td>Département du Rhône</td><td>24 000</td></tr><tr><td>Autofinancement</td><td>60 000</td></tr><tr><td>Total</td><td>120 000</td></tr></tbody></table>	Mode de financement	Montant en € HT	DSIL Exceptionnelle 2021	36 000	Département du Rhône	24 000	Autofinancement	60 000	Total	120 000
Mode de financement	Montant en € HT										
DSIL Exceptionnelle 2021	36 000										
Département du Rhône	24 000										
Autofinancement	60 000										
Total	120 000										
Calendrier	Marché pour les travaux courant 2022. Travaux 1er semestre 2023										
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Réduction des consommations énergétiques</p> <p>Diminution de la température dans le bâtiment en période estivale</p> <p>Satisfaire les usagers de la salle de spectacle et de la médiathèque</p>										



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Ecologie-2021-24

Rénovation de la toiture et installation de panneaux solaires photovoltaïques

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Pierre-la-Palud	
Description de l'action	Cette action comprend la rénovation et l'isolation de la toiture de la salle des fêtes, ainsi que l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la face sud.	
Partenaires		
Coût prévisionnel	Les travaux de rénovation s'élèvent à 53 643,62 €HT	
Plan de financement	Mode de financement	Montant en € HT
	DSIL Exceptionnelle 2021	15 732
	Autofinancement	62 928
	Total	78 660
Calendrier	Les travaux seront mis en œuvre dès l'attribution de la subvention, entre juin et août 2021.	
Indicateurs d'évaluation proposés	Réduction des consommations énergétiques Production d'énergie renouvelable	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Ecologie-2021-25

Sécurisation des déplacements doux et aménagement des sentes piétonnières

Maître d'ouvrage	Commune de Sourcieux-les-Mines														
Description de l'action	<p>La commune de Sourcieux-les-Mines poursuit un programme ambitieux de sécurisation des déplacements, incluant la création de cheminements piétons sécurisés et l'aménagement des voies en vue de limiter la vitesse des véhicules. L'objectif est de permettre de relier à pied l'ensemble des hameaux du village au centre-bourg en toute sécurité.</p> <p>Objectifs de l'opération :</p> <ul style="list-style-type: none">- Faciliter la mobilité en améliorant les déplacements piétons- Ralentir la vitesse de circulations des voitures- Privilégier un accès facile aux poussettes, vélos et déplacements doux <p>Contenu du programme :</p> <ul style="list-style-type: none">- La création d'une sente piétonne normalisée le long de la RD7e- La création de passages piétons sécurisés- La création d'plateau pour ralentir la vitesse des voitures- L'enfouissement et la rénovation de l'éclairage public permettant à la fois de respecter les normes d'éclairage et permettre un cheminement sans obstacle														
Partenaires															
Coût prévisionnel	Le montant total des travaux s'élève à 588 288 €														
Plan de financement	<table border="1"><thead><tr><th>Mode de financement</th><th>Montant en € HT</th></tr></thead><tbody><tr><td>DÉPARTEMENT DU RHONE</td><td>42 000</td></tr><tr><td>SYDER</td><td>168 792</td></tr><tr><td>REGION AURA</td><td>85 535</td></tr><tr><td>DSIL 2020-2021 Part Exceptionnelle</td><td>174 303</td></tr><tr><td>Auto-financement/Emprunt</td><td>117 658 (20%)</td></tr><tr><td>TOTAL H.T.</td><td>588 288</td></tr></tbody></table>	Mode de financement	Montant en € HT	DÉPARTEMENT DU RHONE	42 000	SYDER	168 792	REGION AURA	85 535	DSIL 2020-2021 Part Exceptionnelle	174 303	Auto-financement/Emprunt	117 658 (20%)	TOTAL H.T.	588 288
Mode de financement	Montant en € HT														
DÉPARTEMENT DU RHONE	42 000														
SYDER	168 792														
REGION AURA	85 535														
DSIL 2020-2021 Part Exceptionnelle	174 303														
Auto-financement/Emprunt	117 658 (20%)														
TOTAL H.T.	588 288														
Calendrier	Les travaux seront réalisés durant le second semestre 2021, dès que les subventions seront attribuées.														
Indicateurs d'évaluation proposés	Réduction de consommation énergétique après travaux														



Ecologie-2021-26

Restauration morpho-écologique de la Brévenne dans la traversée du hameau de la Giraudière

Maître d'ouvrage	Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine										
Description de l'action	<p><u>Contexte et objectif :</u> Le hameau de la Giraudière est traversé par la rivière la Brévenne. Ce secteur de rivière a été très contraint au fil des années, du fait de l'occupation humaine : modification du tracé du cours d'eau, remblais des zones d'expansion des crues, construction d'ouvrages en berges et dans le lit (seuils, prises d'eau, ponts, protections de berges...). Ce secteur est aujourd'hui très peu fonctionnel, que ce soit d'un point de vue hydraulique, écologique, ou sédimentaire. Les travaux sur la Brévenne dans ce secteur viseront à renaturer la rivière dans la zone urbaine, à améliorer la biodiversité, à diminuer les contraintes hydrauliques et érosives sur les berges.</p> <p><u>Descriptif du projet :</u> Le programme de travaux envisagé, qui nécessitera un approfondissement dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre, prévoit, sur le kilomètre concerné :</p> <ul style="list-style-type: none">- le dérasement ou l'arasement du seuil du pont de la RD50 ;- la création d'une prairie inondable en aval de ce pont ;- l'augmentation du gabarit hydraulique au droit de la passerelle du stade : retalutage des berges en pentes douces ;- la restauration écologique et la stabilisation des berges au droit des zones à enjeux (centre d'apprentissage, stade de foot, futur bassin d'orage) : suppression de murs ou enrochements, retalutage, mise en place de techniques végétales ou mixtes, végétalisation ;- la suppression du seuil communal situé sous la passerelle du stade (ROE 38282).										
Partenaires											
Coût prévisionnel	<table border="1"><thead><tr><th>Mode de financement</th><th>Montant en € HT</th></tr></thead><tbody><tr><td>Etude de maîtrise d'oeuvre</td><td>62 000</td></tr><tr><td>Travaux</td><td>1 538 000</td></tr><tr><td>TOTAL H.T.</td><td>1 600 000</td></tr></tbody></table>	Mode de financement	Montant en € HT	Etude de maîtrise d'oeuvre	62 000	Travaux	1 538 000	TOTAL H.T.	1 600 000		
Mode de financement	Montant en € HT										
Etude de maîtrise d'oeuvre	62 000										
Travaux	1 538 000										
TOTAL H.T.	1 600 000										
Plan de financement	<table border="1"><thead><tr><th>Mode de financement</th><th>Montant en € HT</th></tr></thead><tbody><tr><td>Agence de l'Eau RMC</td><td>800 000</td></tr><tr><td>Autres fonds</td><td>480 000</td></tr><tr><td>Auto-financement/Emprunt</td><td>320 000</td></tr><tr><td>TOTAL H.T.</td><td>1 600 000</td></tr></tbody></table>	Mode de financement	Montant en € HT	Agence de l'Eau RMC	800 000	Autres fonds	480 000	Auto-financement/Emprunt	320 000	TOTAL H.T.	1 600 000
Mode de financement	Montant en € HT										
Agence de l'Eau RMC	800 000										
Autres fonds	480 000										
Auto-financement/Emprunt	320 000										
TOTAL H.T.	1 600 000										

Calendrier	Etudes de maîtrise d'œuvre en 2021, travaux été 2022 Démarrage des études : Mai 2021 Démarrage des travaux : Juin 2022 Date prévisionnelle d'achèvement : décembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Annexe 3 – Tableau de synthèse des actions des communes et de la CCPA prêtes à être engagées

Numéro	Orientation stratégique	Maître d'ouvrage	Projet	Début opération	Fin d'opération	Montant HT	Part MO	Part Etat	Part autre financeur
Ecologie - 2021 - 1	Ecologie	CCPA	Bassin d'orage et réseau de transfère Emile Zola	2021	2022	1 611 500	1 015 600	322 300	273 600
Ecologie - 2021 - 2	Ecologie	CCPA	Mise en conformité du système d'assainissement du Buvet	2021	2021	170 000	119 000	51 000	0
Ecologie - 2021 - 3	Ecologie	CCPA	Mise en conformité du système d'assainissement de Brussieu et la Giraudière	2021	2021	450 000	360 000	90 000	0
Ecologie - 2021 - 4	Ecologie	CCPA	Mise en conformité du système d'assainissement de Dommartin	2021	2021	210 000	115 000	63 000	31 500
Ecologie - 2021 - 5	Ecologie	CCPA	Création d'un réseau de transfert des eaux pluviales du bourg de FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE vers le Bassin LAFFOND	nov-20	mai-21	471 265	377 012	94 253	0
Ecologie - 2021 - 6	Ecologie	CCPA	Réalisation d'un aménagement cyclable pour créer une continuité entre la gare du Charpenay à Lentilly et La Tour de Salvagny	2021	2022	353433	70 687	10 6030	176 716
Ecologie - 2021 - 7	Ecologie	CCPA	Réalisation d'un aménagement cyclable pour créer une continuité entre le collège de Lentilly et la gare du Charpenay	2021	2021	210000	105 000	105 000	0
Ecologie - 2021 - 8	Ecologie	CCPA	Aménagement pour favoriser le covoitage	2021	2022	525000	294 000	23 1000	0
Ecologie - 2021 - 9	Ecologie	CCPA	Déploiement du stationnement vélo et du jalonnement associé	2021	2022	1013333	304 000	253 333	456 000
Ecologie - 2021 - 10	Ecologie	CCPA	Renouvellement et complément de la flotte de véhicule de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle	2021	2022	167326	66 930	100 395	0
Ecologie - 2021 - 11	Ecologie	CCPA	Voirie avec enrobé végétal	2021	2021	191 649 €	153 320	38 329	0
Ecologie - 2021 - 12	Ecologie	Arbresle (L')	Rénovation énergétique Salle C.TERRASSE	01/07/2021	30/09/2021	53 644	26 822	26 822	0
Cohésion territorial - 2021 - 1	Cohésion territoriale	Bessenay	Mise aux normes des équipements sanitaires	2021	2021	87 340	52 404	34 936	0
Cohésion territorial - 2021 - 2	Cohésion territoriale	Bibost	Aménagement du dernier commerce en milieu rural, pour la relance de l'Economie locale - aménagement du bâtiment "Le Colvert"	nov-21	juil-22	360 500	72 100	288 400	0
Ecologie - 2021 - 13	Ecologie	Courzieu	Réhabilitation thermique, énergétique, et bâtiment de la salle polyvalente de Courzieu R	2021	2023	360 325	72 065	101 130	187 130
Ecologie - 2021 - 14	Ecologie	Courzieu	Changement du système de chauffage de l'école maternelle de Courzieu	2021	2021	34 042	6 808		0
Ecologie - 2021 - 15	Ecologie	Dommartin	Rénovation énergétique école Bernard CLAVEL	2021	2023	900 000	660 000	240 000	0
Ecologie - 2021 - 16	Ecologie	Dommartin	Rénovation énergétique Mairie	2021	2023	600 000	240 000	360 000	0
Ecologie - 2021 - 17	Ecologie	Savigny	Isolation et réfection de la toiture de l'Ecole Maternelle « Le Petit Prince »	juil-21	2021	82 852	16 731	24 795	41 326
Ecologie - 2021 - 18	Ecologie	Eveux	Isolation et rénovation des bâtiments communaux (pôle mairie et école)	mars-22	déc-22	290 000	145 000	1405 000	0
Ecologie - 2021 - 19	Ecologie	Saint Germain Nuelles	Réfection de la toiture de la mairie principale avec pose de panneaux photovoltaïques	2021	2021	62990	42990	20000	0
Cohésion territorial - 2021 - 3	Cohésion territoriale	Eveux	Requalification du square de l'église	2021	2021	199 549	134 242	65 307	0
Cohésion territorial - 2021 - 4	Cohésion territoriale	Fleurieux s/L'Arbresle	Création d'un bar tabac restaurant	mars-21	nov-21	154 070	62 142	61 628	30 300

Ecologie - 2021 - 20	Ecologie	Lentilly	Rénovation énergétique globale du centre d'animation (ou salle des fêtes) de la commune	4ème trimestre 2021	3ème trimestre 2022	222 000	111 000	111 000	0
Ecologie - 2021 - 21	Ecologie	Lentilly	Rénovation énergétique de la Mairie	4ème trimestre 2021	3ème trimestre 2022	57 600	34 560	23 040	0
Ecologie - 2021 - 22	Ecologie	Lentilly	Installation de panneaux photovoltaïque sur la toiture de la nouvelle école	1er trimestre 2022	mai-23	124 000	86 800	37 200	0
Ecologie - 2021 - 23	Ecologie	Lentilly	Amélioration du système de ventilation du bâtiment « La Passerelle » (salle de spectacle)	2022	2ème trimestre 2023	120 000	84 000	36 000	0
Cohésion territorial - 2021 - 5	Cohésion territoriale	Sarcey	Réhabilitation d'un logement communal	2021	2022	398 050	79 610	238 830	79 610
Ecologie - 2021 - 24	Ecologie	St Pierre La Palud	Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes communale, isolation et reprise de la toiture	2021	2021	78 660	62 928	15 732	0
Cohésion territorial - 2021 - 6	Cohésion territoriale	SIVOM GIRAUDIERE	Réhabilitation - mise aux normes du terrain de football	1er fev 2022	1er juin 2022	490067	298 067	192 000	0
Ecologie - 2021 - 25	Ecologie	Sourcieux les Mines	Sécurisation des déplacements doux et Aménagement Sentes piétonnière	2021	2022	588 228	117 658	174 303	296 327
Ecologie - 2021 - 26	Ecologie	SYRIBT	Restauration morpho-écologique de la Brévenne dans la traversée du hameau de la Giraudière	mai-21	déc-22	1 600 000	320000	0	1280000
Ecologie - 2021 - 17	Ecologie	Dommartin	Rénovation de l'éclairage en LED de l'école et de la salle polyvalente	2021	2021	29 219	14 609	14 609	0
Ecologie - 2021 - 28	Ecologie	Eveux	Amélioration et économie d'énergie de l'éclairage public	2021	2022	220 000	148 000	72 000	0
TOTAL						10 886 642	5 869 085	3 737 373	2 852 509

Annexe 4 – Tableau de synthèse des projets des communes et de la CCPA sur la durée du CRTE

Numéro	Orientation stratégique	Maître d'ouvrage	Projet	Budget estimatif HT	Projet à court ou long terme	Début opération	Fin d'opération
Cohésion territoriale - projet - 1	Cohésion territoriale	CCPA	Création d'un parcours artistique et culturel entre le Beaujolais et le Lyonnais	2 000 000	Court terme	2021	2024
Ecologie - projet - 1	Ecologie	CCPA/SYDER	Centrale au sol photovoltaïque terres rouges	4 000 000	Court terme		
Ecologie - projet - 2	Ecologie	CCPA	Renouvellement menuiserie Gendarmerie (isolation)	102 700	Court terme	2021	2022
Ecologie - projet - 3	Ecologie	CCPA	remplacement du GTC complexe sportif	25 000	Court terme	2021	2022
Cohésion territoriale - projet - 2	Cohésion territoriale	CCPA	Etude pré-opérationnelle d'OPAH RU	60 000	Court terme	2021	2022
Cohésion territoriale - projet - 3	Cohésion territoriale	CCPA	Etude pré-opérationnelle d'OPAH RU	50 000	Court terme	2021	2022
Cohésion territoriale - projet - 4	Cohésion territoriale	CCPA/SYDER	Développement d'une unité de méthanisation et station GNV	100 000	Court terme	2021	2022
Compétitivité - projet - 1	Compétitivité	CCPA	Développer des capacités d'accueil d'entreprises	100 000	Court terme	2021	2026
Compétitivité - projet - 2	Compétitivité	CCPA/association de commerçants	renforcer l'attractivité commerciale des centres-bourgs	80 000	Court terme	2021	2026
Ecologie - projet - 4	Ecologie	CCPA	Préservation du milieu naturel bassin de la Falconnière à ST PIERRE LA PALUD	600 000	Court terme	2021	2023
Compétitivité - projet - 3	Compétitivité	CCPA	Renforcer le soutien et l'accueil des télétravailleurs, indépendants et acteurs économiques en consolidant Le Canevas	80 000	Court terme	2021	2026
Cohésion territoriale - projet - 5	Cohésion territoriale	PRIVES	Logement des saisonniers agricoles : rénovation de bâtiments anciens	500 000	Court terme	2021	2026
Cohésion territoriale - projet - 6	Cohésion territoriale	PRIVES	Logement des saisonniers agricoles : création de places d'hébergement en mobil-home adapté	1 500 000	Court terme	2021	2026
Ecologie - projet - 5	Ecologie	PRIVES	Mise aux normes de retenues collinaires et création d'un réseau d'irrigation	3 000 000	Court terme	2021	2026
Compétitivité - projet - 4	Compétitivité	PRIVES	Ateliers de découpe et transformation locaux	300 000	Court terme	2021	2026
Ecologie - projet - 6	Ecologie	CCPA	Rénovation thermique de la gendarmerie	150 000	Long terme	2022	2026
Ecologie - projet - 7	Ecologie	CCPA	Rénovation entrée du boulodrome	40 000	Long terme	2022	2026
Ecologie - projet - 8	Ecologie	CCPA	Requalification ligne de fret Brevenne , voie verte, modes doux et navette autonome	7 000 000	Long terme	2022	2026
Ecologie - projet - 9	Ecologie	CCPA	Développement infrastructures et des services pour mobilités actives (vélo, piéton)	2 400 000	Long terme	2022	2026
Ecologie - projet - 10	Ecologie	CCPA	Développement des infrastructures et des services de covoiturage/partage de véhicules	300 000	Long terme	2022	2026
Ecologie - projet - 11	Ecologie	CCPA	Développement de services de mobilités solidaires	100 000	Long terme	2022	2026
Ecologie - projet - 12	Ecologie	CCPA	Développement usage des véhicules électriques, hybrides, GNV et infrastructures de recharges	300 000	Long terme	2022	2026
Ecologie - projet - 13	Ecologie	CCPA	Renouvellement de tous les éclairages patrimoine CCPA pour LED	300 000	Long terme	2022	2026
Ecologie - projet - 14	Ecologie	CCPA	Création d'un site de compostage déchets verts / boues assainissement	2 500 000	Long terme	2022	2026
Compétitivité - projet - 5	Compétitivité	CCPA	Développement de l'économie circulaire avec les acteurs économiques	100 000	Long terme	2022	2026
Compétitivité - projet - 6	Compétitivité	CCPA	Demande d'achats locaux et de services	100 000	Long terme	2022	2026
Ecologie - projet - 15	Ecologie	CCPA	Développement de la production d'énergies renouvelables sur les grandes toitures, ombrières parking, au sol	420 000	Long terme	2022	2026
Cohésion territoriale - projet - 7	Cohésion territoriale	CCPA	Achat ou construction d'un bâtiment pour y installer la recyclerie	800 000	Long terme	2022	2026
Ecologie - projet - 16	Ecologie	CCPA	Phase 2 du projet de desserte forestière	130 000	Long terme	2023	2026
Cohésion territoriale - projet - 8	Cohésion territoriale	CCPA	Réalisation d'une cuisine centrale	4 000 000	Long terme	2023	2026
Cohésion territoriale - projet - 9	Cohésion territoriale	CCPA	Maison France Services	500 000	Long terme	2022	2022
Cohésion territoriale - projet - 10	Cohésion territoriale	CCPA	Animation d'une OPAH-RU	350 000	Long terme	2022	2027
Cohésion territoriale - projet - 11	Cohésion territoriale	CCPA	Animation d'un PIG	300 000	Long terme	2022	2027

Cohésion territoriale - projet - 12	Cohésion territoriale	CCPA	Accompagnement des ménages vers une rénovation énergétique performante	500 000	Long terme	2022	2026
Cohésion territoriale - projet - 13	Cohésion territoriale	CCPA/COMMUNES	Développement de l'hébergement d'urgence	1 000 000	Long terme	2022	2026
Cohésion territoriale - projet - 14	Cohésion territoriale	BAILLEURS SOCIAUX	Rénovation énergétique et réhabilitation lourde logement social	1 500 000	Long terme	2022	2026
Cohésion territoriale - projet - 15	Cohésion territoriale	CCPA/COMMUNES	PETITES VILLES DE DEMAIN : Densification et renouvellement urbain (aide aux maires)	1 500 000	Long terme	2022	2026
Cohésion territoriale - projet - 16	Cohésion territoriale	CCPA	Plan de relance de la Banque des territoires (construction de logements sociaux)	1 500 000	Long terme	2022	2026
Cohésion territoriale - projet - 17	Cohésion territoriale	Arbresle (L')	Installation d'un WC public place sapéon	65 000	Court terme	01/07/2021	30/09/2021
Ecologie - projet - 17	Ecologie	L'Arbresle SYDER	Implantation de 2 bornes de recharge de véhicule électrique	22 000	Court terme	2eme trimestre 2021	Fin 2021
Ecologie - projet - 18	Ecologie	Arbresle (L')	Rénovation du réseau d'éclairage public	1 133 400	Court terme	2eme trimestre 2021	Fin 2021
Cohésion territoriale - projet - 18	Cohésion territoriale	Bessenay	Equipement numérique de l'école	35 000	Court terme	2ème trimestre 2021	3ème trimestre 2021
Cohésion territoriale - projet - 19	Cohésion territoriale	Bessenay	Sécurisation de la traversée d'agglomération de la Brenne - RD 389 - Incitation au développement des modes doux	180 000	Court terme	2ème sem 2021	2ème semestre 2022
Ecologie - projet - 19	Ecologie	Bessenay	Acquisition d'un vélo électrique VAE	2 500	Court terme	mai-21	mai-21
Ecologie - projet - 20	Ecologie	Bully	Modernisation de l'éclairage public de la commune (LED)	300 000	Court terme	1er trimestre 2022	31/12/2025
Ecologie - projet - 21	Ecologie	Bully	Enfouissement des réseaux secs– Rue de la Poterne et Rue des Romains	170 000	Court terme	juil-21	
Ecologie - projet - 22	Ecologie	Chevinay	Restauration des huisseries des bâtiments communaux	19 000	Court terme	juin-21	3ème trimestre 21
Cohésion territoriale - projet - 20	Cohésion territoriale	Courzieu	Création d'une offre sport nature à finalité touristique et économique C	90 000	Court terme	2021	2021
Ecologie - projet - 23	Ecologie	Courzieu	Installation de 2 stations automatisées de vélopartage et d'une flotte de 5 vélos VAE	60 000	Court terme	2021	2021
Ecologie - projet - 24	Ecologie	Courzieu	Création d'un sentier patrimoine naturel dans le bourg de Courzieu	15 000	Court terme	2021	2021
Ecologie - projet - 25	Ecologie	Courzieu	Création d'un sentier découverte patrimoine naturel et biodiversité au CHATELARD COURZIEU	15 000	Court terme	2021	2021
Ecologie - projet - 26	Ecologie	Courzieu SYDER	Résilience du réseau électrique par enfouissement des réseaux au hameau des VERCHERES COURZIEU	300 000	Court terme	2021	2022
Ecologie - projet - 27	Ecologie	Dommartin SYDER	Implantation d'une 2ème borne IRVE à Dommartin	11 000	Court terme	mars-21	2021
Ecologie - projet - 28	Ecologie	Dommartin SYDER	Rénovation énergétique éclairage LED Stade de Foot DOMMARTIN	31 450	Court terme	2021	2021
Ecologie - projet - 29	Ecologie	Dommartin/SYDER	Eclairage public - rénovation réseaux LED et extinction nocturne MAIRIE DOMMARTIN	700 000	Court terme	2021	2023
Ecologie - projet - 30	Ecologie	Lentilly	Achat de véhicules et vélos électriques	100 000	Court terme	2021	2021
Ecologie - projet - 31	Ecologie	Lentilly/SYDER	Rénovation de l'éclairage public de la commun	120 000	Court terme	2021	2022
Ecologie - projet - 32	Ecologie	Lentilly	Rénovation de la ventilation du gymnase Rebillard	190 000	Court terme	2021	2021
Ecologie - projet - 33	Ecologie	Lentilly	REAMENAGEMENT POUR APAISEMENT ET RENATURATION DE LA RN7	1 700 000	Court terme	2021	2024
Cohésion territoriale - projet - 21	Cohésion territoriale	Lentilly	centre de maraîchage BIO	15 000	Court terme	2021	2023
Cohésion territoriale - projet - 22	Cohésion territoriale	Lentilly	EQUIPEMENT DE LA SALLE DE LA Passerelle d'un video projecteur	30 000	Court terme	2021	2021
Ecologie - projet - 34	Ecologie	SIVOM GIRAUDIERE/SYDER	Remplacement et mises aux normes de l'éclairage du terrain de sport principal de La Giraudière	35 000	Court terme	2021	2021
Ecologie - projet - 35	Ecologie	Arbresle (L')	Programme de rénovation énergétique du patrimoine communal	200 000	Long terme	Etude 01/03/2021 Travaux 2022/2023	Etude 01/10/2021 Travaux 2026
Cohésion territoriale - projet - 23	Cohésion territoriale	Arbresle (L')	Réaménagement du centre ville au titre de Petites Villes de Demain : cheminement piéton, logement commerces	3 000 000	Long terme	2023	2026
Cohésion territoriale - projet - 24	Cohésion territoriale	Arbresle (L')	Restructuration Ecole des Mollières	2 700 000	Long terme	2024	2026
Ecologie - projet - 36	Ecologie	Bessenay	Installation d'un composteur communal	8 000	Long terme	2022	2023
Ecologie - projet - 37	Ecologie	Bessenay	Installation d'une borne IRVE	11 000	Long terme	2025	2025

Cohésion territoriale - projet - 25	Cohésion territoriale	Bessenay	Espace culturel à vocation pluri communal	2 500 000	Long terme	2022	2024
Cohésion territoriale - projet - 26	Cohésion territoriale	Bibost	Renforcement de l'attractivité de la commune par l'aménagement vertueux du centre bourg	175 000	Long terme	2ème semestre 2022	Fin de mandat
Ecologie - projet - 38	Ecologie	Bibost	Rénovation énergétique des bâtiments communaux (mairie, école, centre d'animation)	295 000	Long terme	2ème semestre 2023	Fin de mandat
Ecologie - projet - 39	Ecologie	Bully	Rénovation thermique et accessibilité bâtiment Mairie	650 000	Long terme	2023-2024	Fin 2024
Cohésion territoriale - projet - 27	Cohésion territoriale	Chevinay	Aménagement des espaces publics du centre bourg	200 000	Long terme		
Ecologie - projet - 40	Ecologie	Chevinay	Modification de la salle polyvalente et rénovation énergétique globale du bâti	200 000	Long terme	2023	2024
Ecologie - projet - 41	Ecologie	Courzieu	Changement du système de chauffage école primaire et mairie COURZIEU	80 000	Long terme	2022	2023
Cohésion territoriale - projet - 28	Cohésion territoriale	Courzieu	Réhabilitation Centre Bourg Phase 2	200 000	Long terme	2023	2024
Cohésion territoriale - projet - 29	Cohésion territoriale	Courzieu	Aménagement zone de stationnement paysagère	500 000	Long terme	2025	2026
Ecologie - projet - 42	Ecologie	Eveux	Développement modes actifs / modes doux sur la commune d'Éveux	350 000	Long terme	2022	2023
Cohésion territoriale - projet - 30	Cohésion territoriale	Fleurieux s/L'Arbresle	Extension de l'école avec création d'un pôle autonome: périscolaire-extrascolaire-mini crèche	1 500 000	Long terme	2022	2023
Ecologie - projet - 43	Ecologie	Fleurieux SYDER	Renouvellement du parc de luminaire pour passage en LED	355 000	Long terme	2022	2024
Cohésion territoriale - projet - 31	Cohésion territoriale	Lentilly	Création d'un jardin des écoliers dans l'école élémentaire « LE PRE BERGER » LENTILLY	10 000	Long terme	2021	2021
Cohésion territoriale - projet - 32	Cohésion territoriale	Lentilly	Fournitures et pose d'équipements pour les jardins partagés LAVAL LENTILLY	15 000	Long terme	2021	2021
Cohésion territoriale - projet - 33	Cohésion territoriale	Sarcey	Requalification du site de l'ancienne école	50 000	Long terme	2021	2021
Ecologie - projet - 44	Ecologie	Sarcey	Travaux d'amélioration thermique de la mairie	90 000	Long terme	2022	2024
Cohésion territoriale - projet - 34	Cohésion territoriale	Savigny	Réaménager deux bâtiments communaux pour créer un Pôle santé, restructurer la mairie et développer et recentrer les commerces	1 800 000	Long terme	2022	2023
Cohésion territoriale - projet - 35	Cohésion territoriale	Savigny	Création de salles associatives et salles de réunions, et regroupement du Centre de loisirs sur un seul site, au « Chalet Montange-Espace culturel ».	800 000	Long terme	2022	2024
Cohésion territoriale - projet - 36	Cohésion territoriale	St Julien s/Bibost	Sécurisation du centre et des entrées du village : circulation, accessibilité et mobilités douces. Aménagement de lieux publics : arrêt de cars scolaire collégiens et lycéens	150 000	Long terme	2022	2024
Cohésion territoriale - projet - 37	Cohésion territoriale	St Julien s/Bibost	Aménagement d'un espace de loisirs pour les jeunes	70 000	Long terme	2024	2025
Cohésion territoriale - projet - 38	Cohésion territoriale	St Pierre La Palud	Projet de construction de vestiaires accolés à la salle polyvalente	500 000	Long terme	2022	2023
Cohésion territoriale - projet - 39	Cohésion territoriale	St Pierre La Palud	Réfection du centre village et création d'une halle couverte	800 000	Long terme	2023	2024
Ecologie - projet - 45	Ecologie	SIVOM GIRAUDIERE	Isolation bâtiments Intercommunaux gare	50 000	Long terme	2024	2024
Ecologie - projet - 46	Ecologie	SYDER	Reprise éclairage communes en LED	6 000 000	Long terme	2021	2024
Cohésion territoriale - projet - 40	Cohésion territoriale	Sain Bel	Réaménagement du centre ville au titre de Petites Villes de Demain : cheminement piéton, logement commerces	1 500 000	Long terme	2022	2023
Cohésion territoriale - projet - 41	Cohésion territoriale	Saint Germain Nuelles	Construction d'un bâtiment modulable, HQE, dédié principalement au spectacle vivant	1 200 000	Long terme	2023	2025
Ecologie - projet - 47	Ecologie	Saint Germain Nuelles	Construction d'un bâtiment passif pour y transférer le centre technique de la commune	600 000	Long terme	2023	2025
Ecologie - projet - 48	Ecologie	Sourcieux les Mines	Restructuration, réhabilitation et rénovation énergétique des bâtiments associatifs (maison THOMASSET)	2 200 000	Long terme	2022	2026
Compétitivité - projet - 7	Compétitivité	Saint-Pierre-la-Palud	Rénovation du campus ENEDIS	35 000 000	Court terme	2021	2024
Ecologie - projet - 50	Ecologie	SYRIBT	Restauration de la continuité écologique de la Brévenne dans Sainte-Foy-l'Argentière	290 000	Court terme	mai-21	oct-22
Cohésion territoriale - projet - 42	Cohésion territoriale	CCPA	Création du futur siège de la CCPA	5 085 000	Long terme	2022	2023
Cohésion territoriale - projet - 42	Cohésion territoriale	CCPA	Création de terrains de terrain couverts	3 193 000	Long terme	2022	2024